

# Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales

CAUDRY

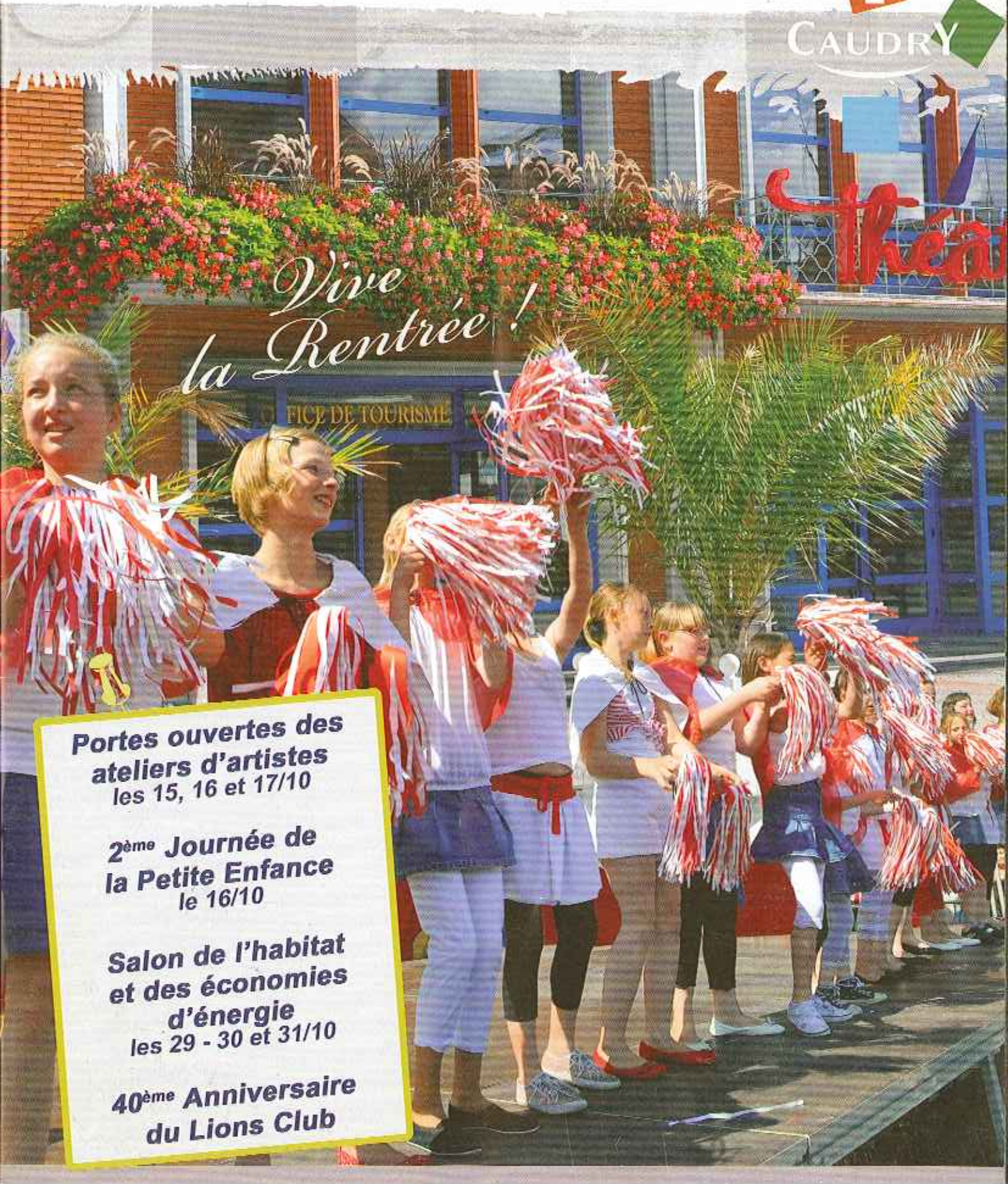
*Vive  
la Rentrée !*

**Portes ouvertes des  
ateliers d'artistes**  
les 15, 16 et 17/10

**2<sup>ème</sup> Journée de  
la Petite Enfance**  
le 16/10

**Salon de l'habitat  
et des économies  
d'énergie**  
les 29 - 30 et 31/10

**40<sup>ème</sup> Anniversaire  
du Lions Club**



# Sommaire

édito	Page 1
Vie Locale	Pages 2 à 11
Vie Scolaire	Page 12
Enfance et Famille	Page 13
En bref	Pages 14 à 16
Vie des Seniors	Page 17
Expression Libre	Pages 18 et 19
Vie Historique	Pages 20 et 21
Sécurité	Page 22
Infos Pratiques	Page 23
Les Encombrants	Page 24
La Plume Verte	Pages 25 à 28
Vie Economique	Pages 29 à 31
Vie Associative	Pages 32 à 39
Vie Sportive	Pages 40 à 43
Vie Associative	Page 44
Cinéma Le Millénium	Page 45
Vie Culturelle	Pages 46 à 48
Pêle-Mêle	Pages 49 à 51
Etat-Civil	Pages 52 et 53

## Infos Pratiques

→ **Régine DHOLLANDE**  
Adjointe au Maire chargée des associations caritatives, de la petite enfance, des liaisons internes et externes. **Ecrivain public, effectue désormais sa permanence en mairie le Jeudi de 14h30 à 16h.**

→ **Le nouveau site internet de la Base de Loisirs du Val du Riot (Caudry - Beauvois) est en ligne.**  
Il a été développé par Sébastien Champagne (programmation) et Ludovic Marin (webdesign).  
Il est consultable à l'adresse suivante : [www.valdurriot.fr](http://www.valdurriot.fr)

**L'Office du Tourisme de Caudry vous propose ses nouveaux horaires :**  
**Du Lundi au Samedi :**  
**de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**  
**Office du Tourisme de Caudry**  
Tél : 03 27 70 09 47 - Fax : 03 27 70 09 48

# Edito

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

Les vacances sont terminées. C'est la rentrée avec ses bons et ses mauvais côtés.

Côté positif, les effectifs scolaires sont en légère augmentation et de nombreux travaux ont été entrepris dans les écoles afin que nos enfants puissent apprendre dans les meilleures conditions. L'école Janssoone a été complètement réaménagée et sécurisée. Ces travaux ont bénéficié d'importantes subventions dans le cadre de l'ANRU.

Côté négatif, les feuilles d'imposition nous arrivent actuellement et pèsent lourdement sur les budgets familiaux difficiles à équilibrer. Observez à ce sujet que les taux d'imposition communaux n'ont pas changé. Il n'en est malheureusement pas de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères levée par la Communauté de Communes. Il faudra à l'avenir faire des efforts pour que ce poste diminue.

La fin de cette année sera riche en inaugurations et en démarrages de travaux. Parmi les plus importants :  
Inaugurations : caserne de gendarmerie, stand de tir, centre de secours et d'incendie, pôle d'échanges de la gare.  
Démarrage de travaux : contournement ouest de Caudry, centre de formation, centre multiculturel, lotissement habitat 62/59 route de Clary.  
Une nouvelle signalétique va être installée en centre ville, de même que des panneaux d'informations lumineux.

Caudry continue à s'équiper, à s'embellir, et notre deuxième fleur n'est pas usurpée car nos giratoires et nos rues foisonnent de fleurs. J'ai observé que nos concitoyens font beaucoup d'efforts à titre individuel pour améliorer leur cadre de vie, je les en remercie.

Bonne rentrée à tous

Meilleurs Sentiments  
Guy BRICOUT

Maire de Caudry  
Conseiller Général du Nord



Bulletin d'information de la Ville de CAUDRY  
Directeur de la publication Guy BRICOUT  
Rédaction : A. MEULAND-DHOLLANDE, L. HOËZ  
Photos : Y. LORRIAUX,  
SERVICE COMMUNICATION  
Impression : Imprimerie Le Lièvre JMG  
Numéro ISSN : 1263-8065  
Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2010



## Le Devenir du Musée de la Dentelle

Tel était l'objet de la réunion de travail qui s'est tenue en mairie le lundi 21 juin 2010 en présence de :

M. Jacques L'ÉGENDE, Sénateur et membre de la Commission Culture du Sénat,

Mme Martine MATHIAS, Conseillère Musée à la D.R.A.C. - Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Mme Célia L'ÉURY, Responsable du développement des musées thématiques à la Direction de l'Action Culturelle du Conseil Général du Nord.

Ouvert en 1995, notre Musée de la Dentelle contribue depuis au faire valoir de notre patrimoine textile local, mais il est maintenant temps de lui donner à la fois une nouvelle impulsion et une autre dimension avec l'ambition nettement affichée de la municipalité d'obtenir le label «Musée de France».

Pour cela, le musée s'est récemment doté de locaux attenants au bâtiment existant, qui ont permis la création de véritables réserves pour répertorier, inventorier, restaurer et entreposer les collections et les dentelles.

Une première étude menée par M. LAIDET - chargé de mission - a permis de cerner les forces et les faiblesses de ce musée qui a maintenant besoin des conseils de spécialistes muséographiques pour se développer et devenir un centre vivant des Arts textiles en collaboration avec les industriels locaux de la Dentelle et de la Broderie et en complémentarité plutôt qu'en concurrence avec le musée de Calais récemment ouvert.

D'où la présence de Mmes MATHIAS et FLEURY.

Un conseil scientifique et culturel devrait bientôt voir le jour. Il sera chargé de définir à partir du constat actuel, un véritable projet culturel qui reste à écrire ...

## Caudry, terre de champions ! Une décennie de sport dans la cité de la dentelle

Depuis dix ans, les adhérents des clubs caudrésiens se sont distingués au plan national voire international !

Retraçons un peu cette décennie de sport à Caudry ...

En 2000, deux athlètes se sont distingués aussi bien au niveau européen qu'au niveau mondial.

Chronologiquement, Xavier GARAT est devenu vice-champion d'Europe de tir à la carabine à 10m.

Anne-Sophie DOYEN, la même année s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques de Sydney avec l'équipe de France de GRS.

L'année suivante, Xavier GARAT devint champion d'Europe de tir à l'arbalète à 30m.

L'année 2002 est l'année des benjamins de l'AL Caudry Volley Ball qui remportent la Coupe de France !. En 2007, ces mêmes volleyeurs deviennent dans notre Palais des Sports vice-champions de France.

2008 fut l'année de Jérémy ROUSSEAU qui participait pour la première fois aux Jeux Paralympiques de Pékin en équipe... Il est revenu avec une médaille de bronze.

L'an passé, Florian SENECHAL devient Champion de France de cyclisme sur route en catégorie juniors.

Cette année, un militaire du PSIG de Caudry, Fabrice DESUMEUR s'est illustré à deux reprises aux Championnats de France Militaires en décrochant une troisième place et une neuvième place aux Championnats du Monde vétérans en Hongrie (article en page 41).

Cette décennie a également été marquée par d'autres sportifs : Amandine MAIRESSE en tir sportif, Elise BONNEVILLE en GRS avec deux titres de Champions de France, Jean-Baptiste POULAIN en natation qui a nagé pendant des années avec l'élite française!

Caudry s'est aussi illustré par la qualité de sa formation en envoyant plusieurs sportifs dans les pôles espoirs... Citons Lucie LECLERCQ et Elise GUIDEZ en GRS, Mathieu BONNEVILLE, Thomas WILCINSKI et Julien PERU en volley-ball.

Et n'oublions pas le Club Pongiste Caudrésien qui vient d'accéder en pré-nationale pour la première fois de son histoire (article en pages 40 et 41)

François-Xavier BRIQUET  
Responsable du Service des Sports

## Des nouveaux Gendarmes à la Brigade et un départ

Deux gradés, sont récemment arrivés dans la Cité de la Dentelle :



Le capitaine Edmond WOZNIAK est originaire de Lens, il a 52 ans. Il est marié et père d'une fille de 21 ans, étudiante en droit. Il est affecté à l'école de gendarmerie en octobre 1982. Après avoir passé les formations requises, il accède au grade de commandant en 1995. Il intégrera de nombreuses brigades (Norrent-Fontes(62), Berck-sur-

Mer(62), Sains du Nord (59), St Omer(62), Haubourdin, et enfin Hallennes Lez Haubourdin) avant d'être muté au commandement de la brigade de gendarmerie de Caudry le 1<sup>er</sup> Août 2010 où il succèdera au lieutenant PAISIN.



Le Commandant de peloton adjoint Robert HOULLIER est originaire d'Angres dans le Pas de Calais. Agé de 53 ans, il est marié et père de deux garçons de 31 et 26 ans. Il est gendarme depuis 1978. Après de nombreuses affectations il intègre le PSIG de Caudry le 1<sup>er</sup> Août 2010 comme Commandant de peloton adjoint.

Dominique PAISIN qui était à la tête de la brigade territoriale de gendarmerie de Caudry depuis 2006 accède au grade de Capitaine et se voit muté par là même à Isbergues près de Béthune. Dominique PAISIN quitte la Cité de la Dentelle, des souvenirs plein la tête... Lors de la cérémonie organisée pour son départ en juin dernier, il souligna sa bonne entente avec les élus locaux mais aussi avec son équipe professionnelle composée de 25 personnes dynamiques et compétentes.

Nous souhaitons bonne route au Capitaine PAISIN.



## Katia, une MAMAN modèle

En juin dernier, Guy BRICOUT et de nombreux membres du Conseil Municipal ont honoré Madame Katia Marlière, une maman de 4 enfants, en lui décernant la médaille de la famille, échelon argent, ainsi qu'un diplôme.

Katia qui voit le jour le 8 avril 1972, a 17 ans lorsqu'elle rencontre Jean-Pierre Marlière, de 7 ans son aîné.

Ils éprouvent alors l'un pour l'autre un coup de foudre immédiat. Après 16 ans de mariage, ils se plaisent à dire que ce bel amour est toujours intact et résiste au temps qui passe...

Né le 16 mai 1965 à Roost-Warindin, Jean-Pierre est issu d'une famille de 9 enfants, endeuillée par la mort du papa en 1981. M. Marlière arrête donc l'école après l'obtention d'un CAP de peintre en bâtiment et part à Paris travailler à l'usine Peugeot-Talbot durant 5 années qui furent difficiles. Il sera muté ensuite aux établissements Scvclnord à Bouchain en 1993.

Katia, pour sa part a fait le choix de quitter la vie professionnelle afin de s'occuper à plein temps de sa petite tribu.

En effet Madame Marlière, maman dévouée et vigilante souhaite consacrer tout son temps à l'éducation de ses 4 garçons, tous scolarisés : Cédric - 18 ans, Kévin - 16 ans, Jonathan - 14 ans et Benoît le cadet âgé de 10 ans.

Des règles de vie régissent cette belle famille où l'on sent beaucoup d'amour mais aussi de la rigueur.

Ces parents investis inculquent à leurs enfants des valeurs essentielles telles que le respect, la politesse, le goût de la réussite. Le travail scolaire est surveillé et les jeux viennent après les devoirs. Pas de sorties autorisées après 22h, même pour l'aîné sauf exception!...

En dehors des activités professionnelles et familiales, monsieur Marlière a pour hobby le footing et son épouse oeuvre bénévolement pour les seniors de son quartier.

Guy Bricout n'a pas caché son plaisir et sa fierté d'honorer une famille aussi altruiste et exemplaire qui avec simplicité et modestie réussit dans la vie.

Benoît ne manquera pas à son tour de souligner la légitimité de cette récompense car pour lui sa maman la méritait amplement...



## SALON de l'HABITAT & des ÉCONOMIES d'ÉNERGIE

Madame, Monsieur, Chers visiteurs,

Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le Cambrésis, nous sommes heureux de vous proposer un SALON DE L'HABITAT ET DES ECONOMIES D'ENERGIE qui se déroulera au Pôle Culturel du 29 au 31 octobre 2010.

Cette manifestation s'inscrit dans le prolongement des études thermographiques réalisées par hélicoptère au cours du mois de mars 2010. Le survol de notre territoire a permis d'établir un diagnostic thermique personnalisé de chacune des habitations, qui sera remis au cours de ce Salon à toute personne locataire ou propriétaire d'un logement sur Caudry. Ce précieux document vous permettra d'identifier les zones responsables d'éventuelles pertes d'énergie : fenêtre, toiture, murs ...

Ce Salon a donc pour vocation de vous faire économiser l'énergie et de vous amener progressivement à effectuer un "pas vert" un habitat plus respectueux de la nature.

Pour vous y aider, nous avons réuni de nombreux exposants qui s'engagent à vous conseiller et à vous proposer une gamme de produits d'équipement et d'aménagement intérieur/extérieur de qualité.

Avec son programme de conférences et son large espace d'informations, cette première édition offrira une mine de renseignements et de contacts à tous ceux qui, comme nous, sont convaincus que "l'énergie la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas."

### Venez nombreux !

**Guy BRICOUT**  
Maire de Caudry,  
Conseiller Général du Nord



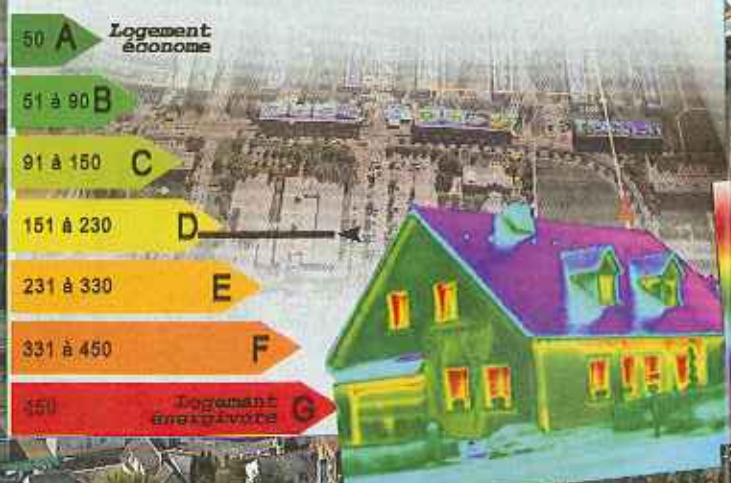
Nous avons réalisé le survol de Caudry le 12 mars 2010, entre 6h30 et 8h du matin dans des conditions météorologiques idéales : très peu de vent, pas de précipitations, et par -2°C.

Concernant l'aspect technique, la société TCC sas a créé l'évènement sur Caudry, en effectuant des rotations 360° sur un certain nombre de bâtiments faisant l'objet d'une opération OPAH. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Depuis, de très grandes villes françaises ont suivi l'exemple de Caudry en utilisant cette méthodologie innovatrice en infrarouge, permettant la visualisation des façades. Il est à noter aussi que TCC sas a suivi rigoureusement les instructions de l'équipe municipale en insistant sur des mesures au centre ville, sur ses boutiques commerçantes, conformément aux vœux du Maire qui a souhaité un recentrage des opérations vers le centre de l'agglomération.

Nous serons heureux de vous rencontrer lors du salon de restitution, afin d'établir un premier diagnostic de votre habitation.

**Jean-Claude BARRE**  
Président de T.C.C. Sas

Bureau d'études techniques analyses multi spectrales  
54, rue du Tilloy - BP 80956 - 60009 BEAUVAIS Cedex / 03 44 05 50 65



## Cérémonie de Départ en l'honneur des Enseignants



Charmante tradition que celle instaurée par la municipalité voilà longtemps puisqu'elle a pour but de mettre à l'honneur les personnes qui ont exercé leur

activité professionnelle dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> degré de Caudry et qui quittent notre commune par voie de mutation ou parce qu'elles ont fait valoir leur droit à la retraite.

Ce mardi 22 juin 2010, cette tradition a une nouvelle fois été respectée puisque Guy BRICOUT entouré de son conseil municipal a accueilli Salle des Cérémonies de l'Hôtel de Ville, 6 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré qui quittent Caudry.

En effet, si la rentrée de Septembre 2010 ne devrait apporter que peu de bouleversements au niveau des professeurs des écoles maternelles ou primaires, par contre on attend un grand changement dans la direction des collèges et lycée.

-En effet, Mme Evelyne GERNI:Z, principal du collège Jean MONNET depuis 2005 vient de faire valoir ses droits à la retraite alors que Mme Nathalie LEITZBURI, principal-adjoint de ce même collège, également depuis 2005 est promue principal-adjoint au collège Chasse Royale de Valenciennes à la rentrée 2010.

Le collège Jean Monnet perd également un professeur d'allemand en la personne de Mme Elisabeth VANDEN-BROUCKE, Caudrésienne de souche qui après avoir commencé sa carrière en 1968 à Caudry a enseigné la langue



de Goethe dans de nombreux établissements du Valenciennois puis du Cambrésis dont 22 ans au Collège Jules Ferry de Cambrai avant de terminer sa carrière professionnelle à Caudry.

Le collège Jacques Prévert perd également son principal en la personne de M. PAINDAVOINE nommé à Caudry, le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et en retraite depuis fin mars 2010 ainsi que son principal-adjoint M. Patrick VAN WYNENDAELE dans l'établissement depuis septembre 2002 et qui part prendre la direction du collège de Wassigny.

Enfin, au lycée Jacquard, c'est un pilier de l'établissement qui part en retraite puisque M. Michel COLPIN était conseiller principal d'éducation dans l'établissement depuis 34 ans. Il a donc connu l'ancien bâtiment dénommé en son temps : CET et situé rue de la République avant de devenir lycée professionnel puis lycée polyvalent HQE, avenue Jean Moulin depuis 10 ans.



À tous et à toutes : Bonne Retraite  
ou Bonne Route et Bienvenue aux successeurs !

**CAUDRY**  
 DIRECTION DES AFFAIRES MUNICIPALES  
**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES ACTIVITÉS BRUYANTES**  
 Nous, Maire de la ville de CAUDRY, Conseiller Général du Nord,  
 Vu le décret n° 2008-1099 du 31 août 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique  
 Vu la circulaire N° 081113 DU 04 AOÛT 2008 de la préfecture de LILLE.  
 Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2215-1, L 2215-3 et L 2213-4.  
 Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1311-1, L 1311-2, R 1334-30, R 1334-31 à R 1334-34, R 1334-36, R 1334-37 et R 1337-8 à R 1337-10-1  
 Vu le code pénal, et notamment ses articles R 623-2 et 222-16  
 Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 671-G, L 671-17, L 671-23 à L 671-25,  
 Vu le code civil, notamment les articles 1184, 1382 à 1384, 1718, 1725 et 1728,  
 Vu le décret n°98-1143 du 10 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée,  
 Vu l'arrêté interministériel du 19 mai 1995, relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,  
 Considérant qu'il convient de protéger la santé et la tranquillité publique, qu'il appartient au Maire de réglementer le bruit dans sa commune,  
 Considérant que les bruits excessifs et abusifs portent atteinte à la santé, à l'environnement et à la qualité de la vie,  
**ARRÊTONS :**  
**ARTICLE PREMIER**  
 Sont interdits de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune de CAUDRY tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance, susceptibles de porter atteinte à la santé des habitants ou au repos et à la tranquillité du voisinage.  
**ARTICLE 2 - LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC**  
 2-1 Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répété et notamment ceux produits par :  
 • les émissions sonores de toute nature, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore ;  
 • les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement ;  
 • les tirs de pétards et autres pièces d'artifice, les armes à feu et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants.  
 Cette interdiction ne concerne pas les interventions d'utilité publique.  
 2-2 Les émissions sonores des postes de radios se trouvant dans les véhicules ne doivent pas être à l'origine de jour comme de nuit de gêne pour le voisinage.  
 2-3 Seuls peuvent être installés et utilisés les dispositifs d'alarme sonore auditifs de la voie publique inscrits sur une liste établie par le Ministère de l'Intérieur.

4-5 Sont interdites les livraisons de marchandises entre 22 h et 6 h, qui, par défaut de précautions, occasionnent une gêne sonore au voisinage.  
**ARTICLE 6 - ACTIVITES DE LOISIRS ET SPORTIVES**  
 5-1 Les propriétaires, directeurs, gérants ou exploitants d'établissements ouverts au public tels que cafés, bars, restaurants, cinémas, théâtres, discothèques, bals, salles des fêtes, salles de spectacles et salles de sport, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits et notamment la musique émanant de ces locaux et ceux qui sont liés à leur exploitation notamment les clients qui fument à l'extérieur du local, ne soient à aucun moment gênants pour les habitants du même immeuble, des immeubles voisins et du voisinage. Ces prescriptions s'appliquent également aux responsables des clubs privés et aux organisateurs de soirées privées.  
 Les dispositions de l'article 4-3 sont applicables aux établissements visés au présent article.  
 5-2 Si les établissements visés à l'article 5-1 sont à l'origine de nuisances sonores pour le voisinage d'importances, le Maire exige de l'exploitant la réalisation d'une étude acoustique et la prise des mesures préconisées par cette dernière pour faire cesser ces nuisances.  
 5-3 L'exploitant doit rappeler à ses clients par tout moyen adéquat la nécessité de respecter la tranquillité du voisinage en sortie d'établissement et en terrasse.  
 5-4 A l'extérieur des établissements visés à l'article 5-1, les clients doivent se comporter de façon à ne pas troubler la tranquillité du voisinage.  
 5-5 L'installation et le rangement des terrasses doit se faire de manière à éviter les bruits de chaises et de tables en équipant le cas échéant de matériel adéquat.  
 5-6 Les établissements disposant d'une terrasse seront sanctionnés par un retrait de l'autorisation d'occuper le domaine public en cas d'atteinte manifeste à la tranquillité du voisinage constatée par les agents visés à l'article 6.  
 5-7 L'utilisation de véhicules de sports mécaniques, notamment motos, karts, sur terrains privés ou ouverts au public, l'implantation ou l'exercice d'activités sportives et de loisirs bruyants, en plein air ou dans un lieu fermé, ne doivent pas être cause de gêne pour la tranquillité du voisinage.  
 5-8 Les heures d'ouverture des débits de boissons fixées par arrêté préfectoral ou le cas échéant municipal doivent être strictement respectées.  
**ARTICLE 6 - PROPRIETES PRIVÉES**  
 6-1 Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant notamment de téléviseurs, chaînes audiovisives, radios, instruments de musique, appareils ménagers, dispositifs de ventilation ou de climatisation, et par les travaux qu'ils effectuent.  
 6-2 Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ne peuvent être effectués que :  
 • du lundi au samedi inclus de 8 heures à 12 heures et de 14 h à 19 h.  
 • le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h et 16 h à 18 h.  
 6-3 Toute réparation ou mise au point répétée de moteurs quelle qu'en soit la puissance est interdite si elle est à l'origine de nuisances pour le voisinage. Cette interdiction s'applique également sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics.

2-4 Des dérogations aux interdictions d'émissions sonores de toute nature, à l'exception de celles visées à l'article 2-3, d'émissions vocales et musicales, de tirs de pièces d'artifice et des dérogations d'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore peuvent être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes, réjouissances publiques et privées.  
 Les demandes de dérogation doivent être réceptionnées par le Maire au moins 15 jours avant les manifestations.  
 Le Maire accorde ces dérogations à condition que les organisateurs justifient préalablement à la manifestation qu'ils sont en mesure de se conformer aux prescriptions qui leur sont imposées et qui portent selon le cas, sur des limites d'horaires, des niveaux sonores maxima, l'utilisation de dispositifs de limitation de bruit, l'obligation d'information préalable des riverains.  
**ARTICLE 3 - CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS**  
 3-1 Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures.  
 3-2 Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'article précédent.  
 3-3 Lors du dépôt d'une demande de permis de construire ou de démolir et de déclaration de travaux, le demandeur doit préciser la nature et la durée des travaux les plus bruyants et s'engager à respecter les horaires prévus à l'article.  
 3-4 L'information du public concerné par ce chantier doit être réalisée à l'initiative du maître d'ouvrage, par un affichage visible sur les lieux indiquant la durée des travaux, ses horaires et les coordonnées du responsable ou de l'astreinte.  
 3-5 Des dispositions particulières telles que limitations d'horaires ou captages de matériels peuvent être imposés par le Maire dans les zones particulièrement sensibles, notamment à proximité d'hôpitaux, de cliniques, d'établissements d'enseignement et de recherche, de crèches, de maisons de convalescence et foyers de personnes âgées.  
**ARTICLE 4 - ACTIVITES PROFESSIONNELLES**  
 4-1 Hors le cas de chantiers de travaux publics ou privés visés par l'article 3, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.  
 4-2 Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'article précédent.  
 4-3 Si l'implantation ou l'exploitation d'un établissement public ou privé ne relevant pas de la législation sur les installations classées est susceptible de donner lieu à des nuisances sonores, le Maire exige d'une part, la réalisation, à la charge de l'exploitant, par un organisme compétent, d'une étude acoustique permettant de déterminer le niveau prévisible des émissions sonores pour le voisinage ainsi que les mesures propres à y remédier en cas de possibilité de gêne, et, d'autre part, l'engagement de mise en œuvre de ces travaux. Le terme exploitant vise toute personne physique ou morale, qu'elle soit propriétaire ou non de l'établissement en question et ayant la responsabilité des activités ou installations nuisantes.  
 4-4 Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, dispositifs de ventilation, de climatisation, de réfrigération ou de production d'énergie, utilisés dans des établissements dont les activités ne sont pas assujetties à la législation spéciale sur les installations classées, ou dans des véhicules de toute nature y compris autobus et bateaux, doivent être installés, aménagés et utilisés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité du voisinage. Cette obligation vise également les équipements mobiles tels que les groupes réfrigérants de camion et les cars de tourisme, quel que soit leur lieu de stationnement.

6-4 Les éléments et équipements des bâtiments tels que revêtement de murs, de sols, ou de plafonds, ascenseurs, chauffage, fontaines automatiques, doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps.  
 Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.  
 Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.  
**ARTICLE 7 - LES ANIMAUX**  
 7-1 Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et des voisins, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations.  
 7-2 Les bruits émis par ces animaux ne doivent être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur intensité.  
**ARTICLE 8 - CONSTATATION ET REPRESSION DES INFRACTIONS**  
 Sont habilités à procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions du présent arrêté les personnes mentionnées à l'article L48 du code de la santé publique et à l'article 2 du décret n° 95-400 du 18 avril 1995.  
 Les infractions sont sanctionnées :  
 • par des contraventions de 5e classe,  
 • par des contraventions de 3e classe lorsqu'elles relèvent des dispositions des articles R 48-1 à R 48-5 du Code de la Santé Publique, R 239 du Code de la Route et R 623-2 du Code Pénal,  
 • par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles relèvent de l'article R 610-4° du Code Pénal.  
**ARTICLE 9 - EXECUTION**  
 Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Les personnels visés à l'article L 48 du Code de la Santé Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.  
 Fait à CAUDRY, le 28 Juin 2010  
 Le Maire  
 Conseiller Général du Nord  
 Guy BRICOUT  
 Centre exécutoire par transmission en sous-préfecture  
 Le 29 JUN 2010



## Sécurité urbaine

Pour éviter tout débordement lié à la fréquentation croissante des lieux publics pendant la période estivale, Monsieur le Maire de Caudry a rencontré Monsieur Vincentini, Procureur de la République de l'arrondissement de Cambrai Il a été décidé de déployer pour la seconde année consécutive un dispositif renforcé en matière de prévention et de vigilance, en sus du dispositif de vidéo-protection; ce dernier se révélant être un atout majeur dans le cadre de la lutte contre les actes d'incivilité envers les infrastructures et le mobilier urbain.

- Autres dispositions prises en accord avec la Gendarmerie pour les lieux sensibles par excellence :*
- Le développement des patrouilles pédestres et de VTT qui garantissent plus de discrétion lors des interventions et un accès plus aisé à certains endroits.
  - Une surveillance régulière des lieux de grande influence.
  - Plus de contrôles d'identité inopinés et ciblés.
  - La stricte application des arrêtés anti-alcool pris par le Maire.
  - À chaque plainte déposée, des suites judiciaires seront données dans les meilleurs délais.

Ces mesures résultent d'une volonté affirmée de Monsieur le Maire de préserver la paix et la tranquillité sociales de ses concitoyens face aux familles difficiles. Dans ce cadre, certains agissements jugés intolérables ont d'ailleurs fait l'objet d'une concertation lors d'un récent Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales. Les membres du Conseil ont décidé de suspendre l'aide mensuelle facultative communément appelée l'AES (Aide Exceptionnelle de Solidarité) qui leur était allouée. Elle sera rétablie si et seulement si une amélioration sensible de leurs comportements est constatée.

Mme Peggy SZOPA  
Directrice de Cabinet



## La ville lutte contre les nuisances sonores

Dans la lutte contre les nuisances sonores, la Mairie s'est dotée d'un sonomètre de classe 1 obligatoire pour relever les bruits liés à une activité commerciale, culturelle ou sportive. Cet appareil est également utilisé pour confirmer les bruits de voisinage ainsi que dans le cadre du code de la route pour sanctionner cyclomotoristes et automobilistes qui utilisent des systèmes d'échappement non conformes ou mal entretenus.

Depuis cette acquisition, une procédure concernant des nuisances sonores résultant d'une activité commerciale a été établie. Le contrevenant s'est exposé à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € et à des sanctions administratives. Le sonomètre a également été utilisé pour corroborer des constatations de bruits de voisinage ( 3 infractions relevées) et lors d'un contrôle coordonné avec la Gendarmerie pour dépister les systèmes d'échappement non conformes sur les automobiles (3 infractions relevées).

Mme Peggy SZOPA  
Directrice de Cabinet



## Un point sur la politique de la ville concernant l'habitat

Les propriétaires d'habitation, qui souhaitent les modifier en plusieurs appartements, doivent se rapprocher des Services Techniques de la ville de Caudry et du service SIVU MURS MITOYENS (situé rue Jacquard ) pour respecter les prescriptions définies au Plan Local d'Urbanisme et au Règlement Sanitaire Départemental. Il est nécessaire de préciser que la Police Municipale est habilitée à constater le non respect de ces prescriptions. Dans ce cas, le propriétaire s'expose à de lourdes sanctions financières et pénales.

Mme Peggy SZOPA  
Directrice de Cabinet

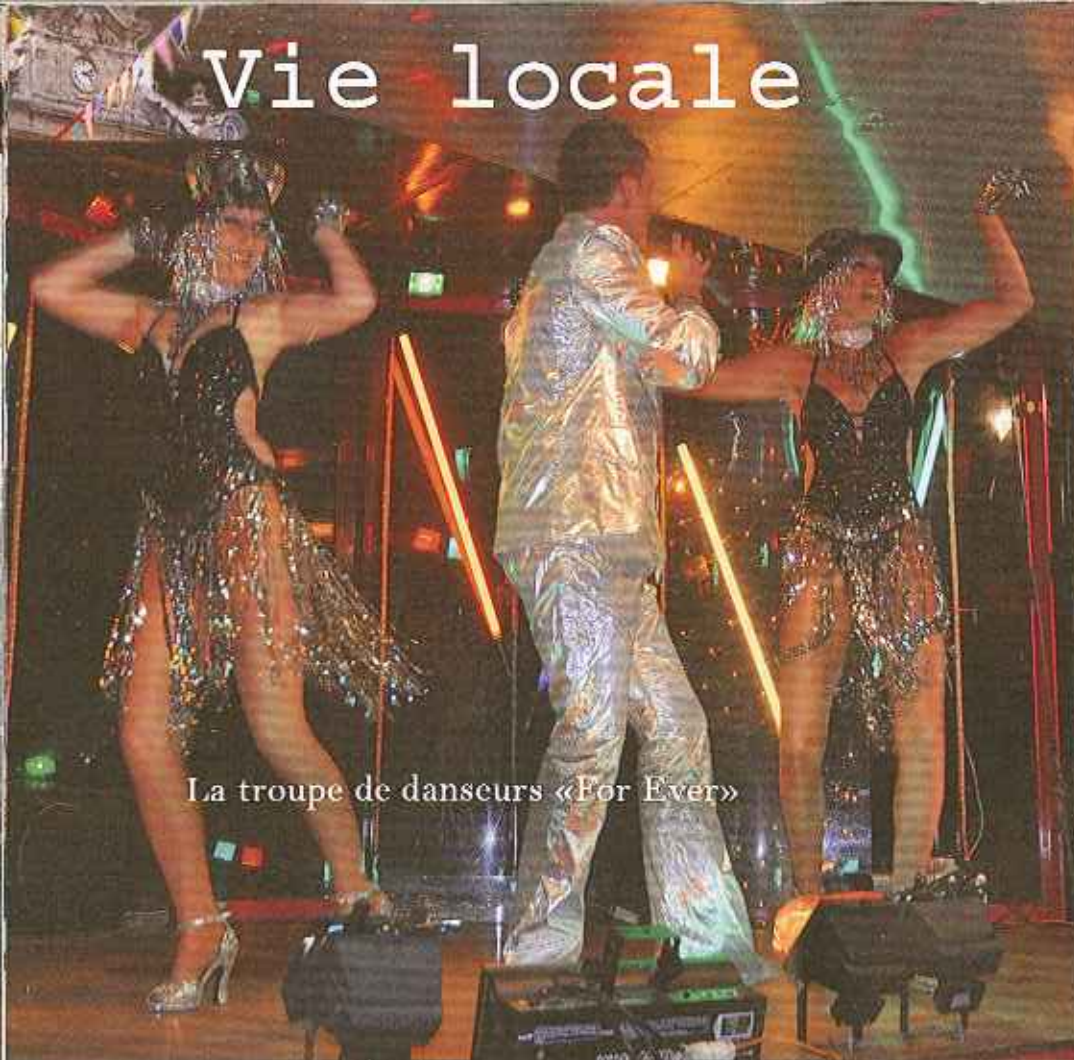


**LES RÉSULTATS :**  
 Catégorie animation : 1.Avenir-Jeunes,  
 2. Réseaux d'échanges, 3.Judo Club.  
 Catégorie artistique : 1.Esquis,  
 2.Centre aéré, 3. Harmonie Municipale.  
 Catégorie folklore : 1.Club Cinophile,  
 2.Géants Caudrésiens, 3.Karaté Club.  
 Catégorie originalité : 1.GRS, 2.Foyer  
 de l'Enfance, 3. Les Amis de la Dentelle.  
 Grand prix «coup de coeur »: la GEA

Le CARNAVAL d'ÉTÉ dont le thème était la musique a accueilli une foule encore plus dense que les années précédentes. Le public a déambulé joyeusement dans les rues de Caudry, bercé par des sonorités de rock, jazz, blues, pop et des sons africains avec notamment les tambours du Burundi.  
 Les 25 sociétés présentes (dont 13 chars) ont rivalisé de créativité pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Les gourmands ont également été satisfaits grâce aux crêperies et friteries disposées le long du parcours. **Nous vous donnons rendez-vous en 2012 pour une prochaine édition encore haute en couleurs !**



Le jury a débattu longuement pour départager nos sociétés locales.



La troupe de danseurs «For Ever»



Le petit John



Le groupe «Début de Soirée»

Fin août, le Car Podium «Chérie FM» est venu planter ses tréteaux sur la Place des Mantilles. Malgré un temps incertain en fin d'après-midi, la foule s'est déplacée. Se sont produits : le groupe «For Ever», «John» et les deux comères de «Début de Soirée»



## NOS QUARTIERS D'ÉTÉ

Cette opération a connu un vif succès grâce à une participation d'un collectif d'habitants et de salariés soit une vingtaine de personnes qui se sont réunies et ont travaillé sur ce projet depuis le mois de mars dernier. Le dispositif « Nos quartiers d'été » est une action financée en majeure partie par le Conseil Régional qui a octroyé une subvention de 1200 euros à Avenir Jeunes.

Mis en place pour la 2ème année consécutive à Caudry, (Maupassant en 2009), c'est au cours des journées des 25, 26 et 27 août 2010 qu'ont été accueillies une centaine de personnes par jour sur le magnifique espace du Pôle culturel.

De multiples activités et concours étaient proposés durant les 3 jours : pêche (25 personnes), maquillage (70 personnes), karaoké (32 personnes), dessin (une quarantaine de participants), pétanque (4 équipes), des jeux gonflables entièrement gratuits (près de 80 jeunes par jour).

Des animations en parallèle ont permis de rester dans l'ambiance avec notamment la prestation des majorettes de Sin le Noble qui ont été très applaudies.

Les organisateurs d'Avenir Jeunes et de la Bouée des Jeunes remercient la Municipalité, la Maison des Arts, le Comité des Fêtes du Boulevard Jean Jaurès, les commerçants caudrésiens et des bénévoles des différents quartiers.

Rendez-vous l'année prochaine avec de nouveaux projets.



# Vie Scolaire

## Rentrée des Classes

Elle s'est faite avec son lot habituel de changements dans le corps enseignant. Départs à la retraite, mutations ont fait qu'une douzaine de nouveaux sont arrivés dans les différents établissements scolaires de la Cité de la Dentelle.



Virginie COTTINEAU  
Ecole Jules Ferry



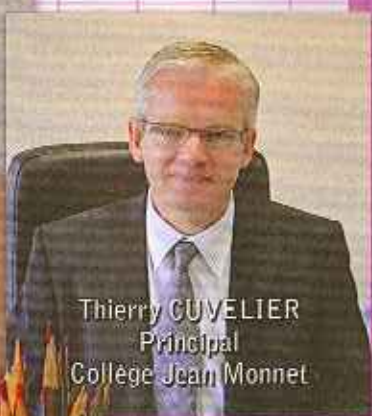
Sandrine DURLIN  
Ecole St Michel



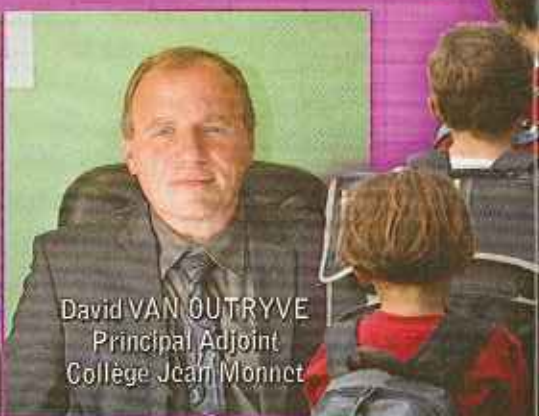
Amandine STROSBERG  
Patrick BOURDAIS  
Anne-Sophie DELHAYE  
Ecole Janssoone



Edith WALMÉ C.P.E.  
Jean-Michel DEVIENNE  
Principal Adjoint  
Pascal ETHUIN  
Principal  
Collège Jacques Prévert



Thierry COUVELIER  
Principal  
Collège Jean Monnet



David VAN OUTRYVE  
Principal Adjoint  
Collège Jean Monnet



Lydie DECOOPMAN  
Valérie ROUGÉ  
Nicolas BAR  
Ecole Paul Bert



Charlotte LEGAT  
Mélanie GOSSELEIN  
Laurie COURTOIS  
Ecole Condorcet



Émilie COLPAERT  
Aurélie POWELS  
Ecole Jean LEBAS

# Enfance, Famille

## Un été au Centre Social

Accueil de loisirs, 7-12 ans  
Juillet 2010

Accueil de loisirs, 3-12 ans  
août 2010 - Randonnée au Pommereuil



La Rochelle - ça flotte pour nous...



Les jeunes Caudresiens sur le port de La Rochelle



Moment convivial inter LALP  
Préparation des vacances avec la Brigade de Prévention de Délinquance Juvenile



Sejour avec les indiens à Noordpeene  
accueil de loisirs, 7-12 ans - août 2010

**Samedi 16 Octobre 2010**  
de 10h à 17h30 au Pôle Culturel  
Place du Général De Gaulle - Caudry. Entrée Gratuite - ouvert à tous

**Invitation à la 2<sup>ème</sup> Journée de la Petite Enfance**  
organisée par la ville de Caudry et ses partenaires

**Thème : JE JOUE, JE LIS, J'APPRENDS**

10h : Accueil des parents et des professionnels de la petite enfance. Des questions, des réponses, des ateliers ludiques, des ateliers de lecture et de découverte de livres.

10h30 : Démonstrations sportives par les enfants de la Sainte Maxellende, l'Aïkido Caudry et le Judo Club de Caudry.

11h : représentation de la classe éveil de l'école de musique de Caudry.

11h30 : spectacle musical des enfants de la ville de Caudry.

12h : INAUGURATION

de 13h30 à 17h30 : ANIMATIONS

à partir de 14 h : Zalie le clown, concours de dessins, animations musicales, lecture de contes, jeux.

14h à 16h : DÉMONSTRATIONS SPORTIVES par les enfants de la Sainte Maxellende, l'Aïkido Caudry et le Judo Club de Caudry.

16h : représentation de la classe éveil de l'école de musique de Caudry.

17 h : TIRAGE DE LA TOMBOLA GRATUITE spéciale enfants (jusque 6 ans), par le Fifty one ladies.

17 h 30 : SPECTACLE DE CLÔTURE.

## Thème de l'édition 2010 : Je joue, je lis, j'apprends !

10 h, temps fort : TABLE RONDE des professionnels de la petite enfance, des parents, vous livreront leurs témoignages et répondront à vos questions sous l'égide du Docteur ENGLEBERT, médecin et thérapeute éricksonien, co-auteur de la collection «les petits bobos de la vie» et Mesdames LETORET et LE BARON, médecins responsables de PMI.

12h : INAUGURATION

de 13h30 à 17h30 : ANIMATIONS

à partir de 14 h : Zalie le clown, concours de dessins, animations musicales, lecture de contes, jeux.

14h à 16h : DÉMONSTRATIONS SPORTIVES par les enfants de la Sainte Maxellende, l'Aïkido Caudry et le Judo Club de Caudry.

16h : représentation de la classe éveil de l'école de musique de Caudry.

17 h : TIRAGE DE LA TOMBOLA GRATUITE spéciale enfants (jusque 6 ans), par le Fifty one ladies.

17 h 30 : SPECTACLE DE CLÔTURE.



...Noces d'or... Léon Bricout et Jacqueline Nimal sont ensemble depuis 50 ans. Le 30 mai 2010, Guy Bricout, le maire, entouré de nombreux conseillers les a reçus à l'hôtel de ville. Leur vie professionnelle, bien remplie a été relatée. Lui a exercé longtemps le métier de menuisier-ébéniste avant de rentrer aux coopératours. Elle, après un passage en entreprise, travaille à domicile pendant une vingtaine d'année et termine sa carrière comme écailleuse en dentelle. De leur union sont nés 3 enfants, Mario-Joséphé décédée prématurément, Nathalie et Valérie. Ils ont six petits enfants. A noter, Léon qui n'a jamais passé son permis se déplace toujours à vélo. (photo 1)

...Fête des voisins... Elles ont eu lieu dans plusieurs quartiers de la ville. Ce moment de convivialité se renouvelle chaque année. A chacun d'apporter un plat ou un dessert : c'est « l'auberge espagnole » ! (photo 2)

...Des emplois créés... Une maison de retraite privée est en construction, celle que l'on voit de la route nationale à droite en arrivant à Caudry. Elle va ouvrir prochainement et du personnel de santé sera embauché. De même dans la zone commerciale, les différentes enseignes ont recruté du personnel dans la vente et la restauration.

...Le micro-crédit... le lancement de cette sorte de prêt destiné à financer un projet favorisant l'insertion sociale et professionnelle a eu lieu en mairie début juin. La Banque Postale et la Caisse d'Épargne apportent leur soutien financier. (photo 3)

...Assemblée générale... soit c'est en fin d'année ou en début de rentrée des clubs que se déroulent les assemblées générales. Les activités passées et celles à venir sont déclinées. Il arrive aussi qu'un vote change les membres du bureau. C'est le cas pour le club de Basket. Serge Gérard est le nouveau président. (photo 4)

...Fête des Écoles... Fin juin, chaque école invite parents et amis des élèves à la fête organisée par les enfants. De la maternelle à l'école primaire, un spectacle est donné dans la cour de l'école. Et chaque fois les associations de parents d'élèves viennent apporter leur soutien en aidant les enseignants ou en tenant des stands de kermesse au profit de la caisse des écoles. A cette occasion la municipalité offre un dictionnaire aux enfants qui partent au collège en 6<sup>ème</sup>. (photo 5)



...Fête de la Musique... Pendant trois jours la musique sous toutes ses formes attire le public. Bien sûr, l'École de Musique est très présente. Les jeunes instrumentistes montrent leur talent à la Salle des Fêtes, à l'Eglise d'Audencourt ou au théâtre.

Des groupes se produisent, venant de l'extérieur comme le groupe celtique Slide ou des groupes locaux de Caudry et des environs.

Enfin comme chaque année depuis quelque temps, la radio locale BLC attire une foule importante sur la Place des Mantilles. L'artiste principal Michel Pruvot à l'accordéon fait chanter les spectateurs. (photos 1 et 2)

...Avec l'association cyclotouriste...

C'est la 2<sup>ème</sup> année que l'association cyclotouriste, présidée par Jeanne-Rose Bisiaux, organise une journée sécurité. De nombreux stands sur la Place des Mantilles et entre cinéma et théâtre, permettent à chacun de faire le point. Les enfants par exemple avec le junicode, les autres avec un défibrillateur, prévention drogue, le bien manger ou encore rencontre avec la brigade motorisée... (photo 3)

...Le gala de «La Ballerine»...

L'école de danse dirigée par Catherine Labadie a donné son spectacle annuel au théâtre. Plutôt axés sur la danse classique, les passages des élèves ont offert grâce et maîtrise des pointes, dans des chorégraphies, soit d'une histoire comme «le magicien d'Oz» ou simplement sur une musique classique. L'expression moderne n'a pas été oubliée et hommage a été rendu à Michaël Jackson. (photo 4)

...Ateliers de l'OMC...

Que ce soit en peinture, arts graphiques, céramique et porcelaine, reliure de nombreux ateliers fonctionnent toute l'année. Adressons une mention particulière aux joueurs d'échecs sous la conduite de Patrick Pryzbylek qui ont remporté des championnats tant au niveau régional que national.

...Une lycéenne à l'honneur...

Elodie Colmant en première S au lycée Jacquard a été reçue en mairie en Juillet. Elle a reçu la Médaille de la Ville des mains du maire Guy Bricout pour ses résultats au concours international de latin où elle a terminé dans les 50 premières.

(photo 5)



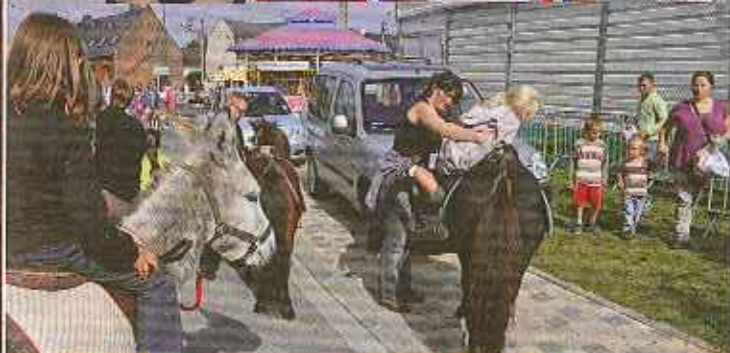
...Fête nationale... programme immuable : le 13 juillet c'est la retraite aux flambeaux. Elle conduit les participants à la Base de Loisirs où un magnifique feu d'artifice est tiré par l'association «les Feux Follets». Le 14, Boulevard Jean Jaurès cette année, a eu lieu la revue des sapeurs-pompiers, des associations civiles et patriotiques.



...Fleurissement... Fin juillet, le jury départemental pour le fleurissement des communes est passé : résultat en octobre. Outre les fleurs, de nombreux critères contribuent à l'attribution de la note du jury : espaces verts, arbres, parcs et aussi gestion de l'eau, mobilier urbain, propreté, etc...



...Fête du Boulevard... La fête du quartier Jean Jaurès dit «du boulevard» s'est déroulée du 20 au 24 août. Premier temps fort, la brocante avec plus de 150 exposants. Le soir au cours d'un barbecue géant, a été élue la jeune Miss Boulevard. Le dimanche midi, réception des élus par le président, Gérard Lefebvre. Lundi concours de chant...



...Fête de la Saint Barthélémy... A l'autre bout de la ville, c'est le quartier d'Audencourt qui accueille la 2<sup>ème</sup> fête de quartier. Samedi 28 août, brocante...réussie. Le dimanche midi Agnès Béranger, la présidente, accueille la municipalité présente aussi en nombre la veille au repas couscous. Innovation, des balades à dos de poney pour les enfants et pétanque pour les adultes.



...Les petits bouchons... Une caisse pour récolter les petits bouchons en plastique a été installée dans le hall de la mairie. Une association cambrésienne vient faire la récolte pour transformer cela en financement pour des jeunes atteints de maladies génétiques. Le maire compte sur vous pour servir cette noble cause. Des points de collecte seront d'ailleurs ajoutés dans les écoles et les établissements publics.



...Un été en Nord... Cette année, une quarantaine de jeunes caudrésiens ont participé à l'opération «un été en Nord». Ils se sont rendus à Bray Dunes du 16 au 20 août dernier, pour un séjour totalement financé par le Conseil Général du Nord.

# Vie des Seniors

## LA SEMAINE BLEUE

du 16 au 23 octobre



A tout âge :  
acteurs, proches et solidaires

- Au programme de ce temps fort :
- Samedi 16 octobre de 14h à 18h30** à la salle polyvalente du Val de riot : animation dansante avec Jean-Pierre LEPOIVRE et son orchestre ;
  - à 15h** : assemblée générale de l'Association Caudrésienne des Retraités avec remise d'un colis pour les adhérents dont les cotisations sont à jour.
  - Dimanche 17 octobre à 9h** : circuit de 20 km avec l'association «Cyclo touriste de Caudry». Départ face à l'espace Schweitzer.
  - à 13h30** : Loto à l'Espace Schweitzer avec de nombreux lots de valeur.
  - Lundi 18 octobre : 13h30** à l'Espace Schweitzer : concours primé de belote par équipe, nombreux lots de valeur, buvette et restauration sur place.
  - à 14h** : Démonstration de consoles de jeux adaptées aux seniors.
  - à 15h** : Maison de Retraite Léonce Bajart, animation musicale assurée par Pascal Prouveur.
  - Mardi 19 octobre à 14h15** au Millénium : Diffusion film « La tête en friche » : projection réservée aux Caudrésiens retraités de 55 ans et + (Entrée 1 euro).
  - Mercredi 20 octobre** à l'Espace Schweitzer : repas dansant animé par Bernard BOJANEK au prix de 15 euros (boissons non comprises).
  - Jeudi 21 octobre de 14h à 17h30** à l'Espace Schweitzer, Animation musicale et jeux de société (jeunes et seniors) offerts par Avenir Jeunes.
  - à 14h** : Concours de Javelots et Pétanque. Mise 5 € par joueur - inscription obligatoire à l'Espace Schweitzer.
  - de 15h à 16h** : Espace Schweitzer, démonstration d'Aïkido par l'association Aïkido Caudry avec possibilité d'initiation adaptée aux seniors.

**Vendredi 22 octobre de 14h30 à 17h00** à Espace Schweitzer, ATELIER CULINAIRE : Fabrication de pâtisseries venues d'ailleurs - Venez tenter et déguster ! Animation ouverte à tous. Inscriptions obligatoires au préalable à l'Espace Schweitzer jusqu'au 18 octobre. Tél : 03.27.85.28.93

**Samedi 23 octobre à 14h** : Salle du Foyer, Espace Schweitzer, Concours de Scrabble animé par L. Nicolas Lemoine.

Pour participer à toutes ces manifestations et bien d'autres encore, merci de vous inscrire et de vous renseigner à :

**l'Espace Schweitzer**  
20, avenue Jules Guesde  
59540 Caudry  
Tél : 03.27.85.28.93



## Colis de Noël

Pour les Seniors de 60 ans et plus, résidant à CAUDRY depuis plus d'1 an.

Si vous êtes non imposable (avant réduction d'impôt de gros travaux, ...) un colis de Noël vous est offert par la Ville de Caudry.

Pour bénéficier de ce colis, il est nécessaire de vous présenter à l'Espace Schweitzer, 20 avenue Jules Guesde, muni de votre avis de non imposition pour 2009 avant le 31 octobre dernier délai. A noter, les personnes déjà inscrites ne sont pas concernées.

Le colis de Noël sera distribué la première semaine complète de décembre : les lundi, mardi et mercredi.

Pour tout renseignement contacter l'Espace Schweitzer au 03.27.85.28.93.

La Ville de Caudry et les seniors d'Albert Schweitzer proposent le

## Thé Dansant de Noël

offert par la Municipalité aux seniors caudrésiens

**Mercredi 22 décembre**  
à l'Espace Schweitzer

animé par Aimé Gabet et son orchestre

Renseignements :  
Tél. : 03.27.85.28.93



## Le droit d'expression des conseillers municipaux

Charte de bonne conduite  
dans la rédaction des écrits destinés  
au Journal Municipal « DIALOGUE »  
Adoptée par 29 voix Pour et 3 abstentions :  
MM. BEZIN, DEBOURGIA et PODEVIN  
lors de la séance du Conseil Municipal  
du 26 novembre 2002.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit désormais être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article 9 de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

### ⇒ Droit de réponse immédiat

Chaque groupe reçoit avant la publication les textes et peut répondre immédiatement mais seulement en cas d'anomalie flagrante.

## Ensemble pour Caudry

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

Comme je l'ai écrit dans le précédent numéro, plus que des observations d'ordre politique, je souhaite comme toujours vous parler de Caudry.

Notre belle ville continue de s'équiper et de s'embellir.

Le grand dossier de cette fin d'année et de l'année prochaine sera celui de l'ANRU et concernera le quartier Maupassant. Beaucoup de réunions ont lieu à ce sujet. Des immeubles seront démolis par Promocil début 2011, les relogements sont déjà en cours. Ce quartier sera aéré, amélioré par la création d'un bel espace de jeux et d'une bande végétalisée entre les habitations et la zone industrielle.

Les travaux aidés ont déjà commencé dans le centre ville sur la Résidence Faidherbe afin de la protéger et de l'améliorer.

C'est avec l'aide de l'ANRU que nous avons rénové et sécurisé l'école Janssoone qui va prochainement disposer d'un ascenseur et qui sera donc accessible aux handicapés moteurs.

A ce sujet Caudry est une ville montrée en exemple pour les efforts qu'elle fait dans le domaine du handicap. Vous avez certainement observé que nous avons surhaissé les passages piétons sur la place et mis des plots hauts pour faciliter la traversée des mal voyants.

La signalétique va être améliorée en centre ville. Des panneaux d'informations lumineux seront installés : 2 sur la Place, 1 à côté de la Poste, 1 à la gare et 1 dans la nouvelle zone commerciale. Ces deux derniers vont inciter les visiteurs à venir y consommer - visiter notre ville etc...

Comme indiqué dans l'éditorial, de grands chantiers vont s'ouvrir : Centre Multiculturel rue Jacquard, boulevard de contournement ouest, Centre de Formation d'Apprentis, démolition des Bains Douches et aménagement du site, de même que celui autour de la Résidence logements rue de Cambrai.

Au plan de l'habitat, fin octobre sera organisée une manifestation pour la restitution de l'étude de thermographie faite par hélicoptère au dessus de la commune. Chaque Caudrésien pourra ainsi connaître le degré d'isolation de son logement et envisager avec les artisans présents, les améliorations à apporter.

Une opération OPAH/RU va débuter prochainement, elle permettra aux propriétaires sélectionnés suivant des critères qui restent à déterminer, de bénéficier d'aides pour l'amélioration de leurs logements. Nous sommes la seule commune de l'arrondissement à s'engager dans un tel dispositif qui permettra d'améliorer l'état de nos logements anciens.

Nous comptons débuter prochainement la réalisation d'un nouveau lotissement comme celui de la rue Edison, pour offrir des parcelles libres de constructeur.

Beaucoup de projets sont en cours et ce qui vient d'être écrit n'en est qu'une petite partie. En effet, beaucoup de travaux sont réalisés en régie et je remercie l'ensemble des élus et des services municipaux pour le rythme et la qualité du travail.

Bonne rentrée à tous.

Très Cordialement,  
Le Maire de Caudry,  
Conseiller Général du Nord,  
Guy BRICOUT.

## Caudry pour tous, Caudry Autrement

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

Lorsque vous lirez ces lignes l'été sera loin et la rentrée faite depuis quelques semaines.

Beaucoup d'entre vous n'ont pu oublier en vacances le temps maussade du mois d'août, ils ont dû faire des choix budgétaires pour faire face aux difficultés financières grandissantes : moins de ressources à cause du chômage, augmentation des frais fixes (énergie, transports, assurances, loyers, impôts et taxes, frais de rentrée) etc...

Nous formulons cependant le souhait que la rentrée ait été la meilleure possible, et que les mois à venir ne voient pas les difficultés perdurer. Hélas force est de constater que le climat social en ce début d'automne est fortement perturbé :

- inquiétude sur les retraites dont la réforme, certes nécessaire, est conduite de manière injuste et inefficace par le gouvernement.

- Suppression massive de postes d'enseignants, enseignants non remplacés, moins de formation pour les débutants alors que le même gouvernement prétend lutter contre l'échec scolaire.

- Dans le domaine de l'économie : beaucoup de PME en difficulté et de chômage pour les salariés.

- Dans le domaine de la santé : encore moins de médicaments remboursés depuis juillet.

- Dans le domaine de la sécurité : politique du « bouc émissaire », qui met en cause les étrangers, les parents, les enfants et même des maires, suppression aussi de postes de policiers, alors que l'on sait que seule une prévention bien menée et des sanctions graduées bien appliquées pour tous ceux qui ne respectent pas la loi sont vraiment efficaces.

Tout cela se déroulant sur un fond d'affaires politico financières où l'on voit circuler impunément entre une minorité de privilégiés des enveloppes remplies de gros billets, où l'on voit s'appliquer des remises fiscales suspectes, tandis que de plus en plus de gens peinent à joindre les deux bouts ou doivent se restreindre.

Dans le même temps on nous annonce une politique de rigueur qui ne fait qu'ajouter de la crise à la crise pour la majorité de la population mais épargne les plus riches.

En ce début d'automne l'embellie sociale et économique que nous appelons ne nos vœux ne fait que s'éloigner.

Les élus locaux que nous sommes ne parvenons que constater aussi les effets néfastes des mesures gouvernementales sur les finances locales qui voient leurs ressources et leurs aides s'amincir. C'est pourquoi nous souhaitons plus que jamais prudence et rigueur dans les finances communales et une orientation visant autant que faire se peut à corriger ces injustices.

- Aide au développement des centres sociaux, indispensables pour créer ce lien social qui donne la force et la volonté de « s'en sortir » malgré les difficultés.

- Aide aux associations qui font toutes un travail formidable d'animation et de responsabilisation.

- Aide à l'emploi et à la formation.

- Aide au petit commerce, car il est loin d'avoir les moyens des grands groupes installés en périphérie. Nous regrettons par ailleurs que des commerces aient été victimes de dégradations intolérables.

- Aide à l'animation du centre ville, car une ville n'est plus une ville si son centre de désertifie.

- Aide à la rénovation de l'habitat et au développement des économies d'énergie alors que l'état les restreint.

- Réfection ou entretien de la voirie.

On pourrait allonger la liste mais, bref, en ces temps de crise, priorité à tout ce qui peut améliorer le quotidien des Caudrésiens plutôt qu'aux dépenses de prestige.

Cordialement à votre écoute



Christiane  
Marande-Podevin



Gérard  
Bezin



Michèle  
Ruquois



Christian  
Dervaux

## "Pour une gestion plus adroite"

Mes chers concitoyens,

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous une bonne rentrée. Malgré un été peu clément, j'espère que chacun d'entre vous aura passé de bonnes vacances.

Comme tous les ans, vous le savez, le mois de septembre annonce une période difficile pour chaque contribuable. Il est demandé à chacun de gros efforts financiers :

- La rentrée scolaire coûte de plus en plus cher. De plus depuis quelques années les programmes scolaires changeant presque tous les ans, il devient rare de pouvoir récupérer les manuels des années précédentes par le biais de bourses de livres scolaires.

- Le troisième tiers des impôts sur le revenu, impôt qui risque bien, l'année prochaine d'augmenter surnoisement puisque l'état travaille sur la baisse et même la suppression d'un bon nombre de crédits d'impôts dans des domaines tels que l'économie d'énergie. Ce sont les classes moyennes qui vont en souffrir une fois de plus. Elles qui déjà, pour quelques euros de trop ne bénéficient ni de prime de rentrée scolaire, ni des réductions des centres aérés des mercredis et des vacances alors que les parents travaillent, ni des tickets cantines à prix réduits...etc.

- Les impôts fonciers que l'on vient de recevoir dans les boîtes aux lettres. La commune, le département et la région ont fait des efforts et n'ont augmenté que les bases (pour certain à des fins électoralistes, puisque nous avons les élections régionales en Mars 2010) la partie taxe ordures ménagères a explosé de plus de 10%. Imaginez la tête de mes clients si tous les ans j'augmentais mes prix de la même façon? Ils ne viendraient plus tout simplement, là on n'a pas le choix il faut payer et ils le savent.

Le mois de septembre c'est aussi le mois des bonnes résolutions, pour beaucoup d'entre nous, on est décidé à s'inscrire dans un club de sport pour perdre quelques kilos superflus pris pendant les vacances, à bien travailler à l'école pour les enfants.

Et bien moi aussi j'ai pris quelques bonnes résolutions dont l'une d'elle sera, à partir du mois de septembre, de participer, en conseil municipal, aux délibérations concernant la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis. Je m'en explique.

Comme vous le savez, lors du vote désignant les membres du conseil municipal pouvant participer à la communauté de communes, tous les postes disponibles ont été distribués arbitrairement à la majorité sans aucune place pour les oppositions socialo-communistes et moi-même. Décision de M. le Maire que je trouve aussi injuste et scandaleusement anti-démocratique, mais ne revenons pas sur cet épisode douloureux.

Pour montrer notre indignation, chacune et indépendamment, les oppositions ont fait le choix de ne pas participer aux votes des délibérations concernant la communauté de communes. Cependant cette institution prend de plus en plus de responsabilités, avec un budget en pleine expansion, Caudry est la ville la plus importante de cette communauté, il faut donc être vigilant et s'assurer que les intérêts des Caudrésiens ne pâtissent pas des décisions prises par la communauté.

Dans un cas contraire, si je ne participais pas au vote, je ne pourrais réagir. Or comme vous le savez ma seule préoccupation est le bien-être de mes concitoyens et vous m'avez élue pour être la représentante d'une opposition constructive mais vigilante. En attendant, ne désespérons pas, que M. le Maire corrige cette injustice.

Bien cordialement,

Mélanie DISDIER  
Conseillère Municipale de la liste  
« Pour une gestion plus adroite ».

# Vie Historique

## Jules Deloffre ou le Tour de France des pionniers

par Franck Gilson



Le 13 octobre 1963, de retour du critérium international de Cambrai remporté par Jacques Anquetil, le catésien Jules Deloffre, alors détenteur du record des participations au Tour de France, est renversé par une voiture à la sortie de Caudry et ne survit pas à ses blessures.

Né à Caudry le 22 avril 1885, il y achève alors tragiquement une « grande boucle », celle d'une existence guidée par le sport, le labeur et la passion du cycle.

De 1908 à 1928, Jules Deloffre a participé quatorze fois au Tour de France (de 1908 à 1914, 1920, 1921, 1923, 1925 et 1926). A sept reprises, il n'est pas parvenu à achever l'épreuve (1908, 1920, 1923 et de 1925 à 1928). Son cas n'était cependant pas singulier ; au cours des premiers Tours de France dont la première édition s'était élancée en juillet 1903, l'abandon était plus fréquent que la réussite. Ainsi en 1908, alors que 112 partants étaient inscrits sur les listes du journal L'Auto, le quotidien organisateur, 36 coureurs seulement parvinrent à rejoindre Paris. Le taux d'échec s'élevait donc à 68%. Si les proportions demeurèrent sensiblement les mêmes jusqu'à la fin des années vingt, le record fut établi en 1919 : au cours du premier Tour de France de l'après-guerre, 69 coureurs étaient parvenus à s'engager et seulement 11 d'entre eux avaient pu terminer la dernière étape reliant Dunkerque à Paris. Les abandons, au-delà de leurs raisons multiples, traduisaient l'importance des difficultés de l'épreuve.

Les Tours de France de Jules Deloffre suivaient plus scrupuleusement qu'aujourd'hui le tracé des frontières. Les routiers rejoignaient la Manche au Tréport, puis longeaient méticuleusement les côtes jusqu'à Brest puis Bayonne. Avant d'atteindre Perpignan et la côte méditerranéenne qu'ils suivaient jusque Nice, ils franchissaient les Pyrénées. Après Nice, des étapes arrivaient à Grenoble, Genève, Strasbourg, Metz et Dunkerque.



De 1913 à 1924, cet itinéraire fut quasiment immuable. Dans ce contexte, le nombre de kilomètres parcourus par Jules Deloffre et ses concurrents était plus important qu'aujourd'hui : en 2010, les coureurs ont parcouru 3642 kilomètres ; ils roulaient 4488 kilomètres en 1908, plus de 5300 kilomètres en 1911 et 5485 kilomètres en 1921. En 1926, après un départ exceptionnel de l'épreuve à Evian, Jules Deloffre abandonna, mais il aurait dû parcourir 5745 kilomètres, le record absolu. Au cours de ces éditions, le nombre d'étapes était moins élevé. En 1908, le parcours comptait quatorze étapes. A partir de 1910 jusqu'en 1924, leur nombre se stabilisa à quinze.

En 1924, lors de son abandon relaté de manière théâtrale par Albert Londres, le grand reporter suivant les « forçats de la route », le coureur Henri Pélissier ne s'était-il pas ainsi esclaffé : « vous n'avez pas idée de ce qu'est le Tour de France (...) ; c'est un calvaire. Et encore le chemin de croix n'avait que quatorze stations, tandis que le nôtre en compte quinze. Nous souffrons du départ à l'arrivée ». A partir de 1925, leur nombre varia (18 en 1925, 17 en 1926, 22 en 1928 par exemple pour ne prendre que quelques Tours connus par Jules Deloffre). Si les étapes étaient moins nombreuses qu'aujourd'hui, elles étaient aussi forcément beaucoup plus longues. En 1908, au cours de l'étape la plus longue, Jules Deloffre dut parcourir 415 kilomètres. L'étape la plus courte comptait 254 kilomètres. Un record fut atteint de 1919 à 1924 lorsque le directeur de l'épreuve, Henri Desgrange, décida de relier Les Sables-d'Olonnes à Bayonne au cours de la 5<sup>ème</sup> étape.

Les coureurs effectuèrent alors 482 kilomètres. Le premier, le Français Jean Alavoine, mit plus de 18 heures et 50 minutes pour en terminer. Jules Deloffre fit lui-même cette étape en 1921. Pendant ces Tours de France des années 1910 et 1920, les départs d'étapes étaient souvent donnés la nuit ou très tôt le matin. En 1908, Jules Deloffre s'élança à des heures fixées entre minuit et six heures trente du matin.

En 1921, il prit le départ entre vingt-deux heures et six heures du matin. Une bonne partie de la course se déroulait alors à la lumière des phares des quelques voitures suiveuses. Si les coureurs pouvaient être dotés de système d'éclairage, ils pouvaient aussi pédaler dans la nuit plus ou moins noire. De plus, partir tôt signifiait forcément arriver très tard le lendemain.

En 1921, Jules Deloffre, 26<sup>ème</sup> sur 38 arrivants, resta près de 252 heures sur son vélo, 31 heures de plus que le Belge Léon Scieur, le maillot jaune. En moyenne, ses étapes durèrent plus de 18 heures. Lors d'une étape lancée à 6 heures du matin, il arrivait donc à minuit. Le dernier de ce Tour de France 1921, Catelan, originaire du Havre, termina l'épreuve à plus de 63 heures et 19 minutes du premier. Ce dernier comme Jules Deloffre faisait alors partie de la catégorie des deuxièmes classes. Ces derniers aussi appelés isolés ou touristes routiers selon les années n'appartenaient pas aux grandes marques de cycles qui finançaient alors des équipes dotées d'une importante logistique et d'une intendance aguerrie. Jusque dans les années trente, les touristes routiers représentaient l'essentiel des pelotons du Tour de France. Ainsi, en 1912, l'année où Jules Deloffre termina à la 21<sup>ème</sup> place du classement final et remporta le classement spécifique des isolés, 81 coureurs appartenaient alors à la deuxième catégorie sur les 131 partants. Ces coureurs étaient bien, sur-représentés dans les pelotons du Tour de France avant 1939. Cependant, la difficulté pour ces hommes n'était pas seulement de terminer l'étape. Après leur journée de vélo, ils devaient souvent se débrouiller seuls. A l'arrivée, après la signature de la feuille de contrôle, on leur donnait simplement l'adresse de leur hôtel.

Dans les années dix et vingt, les étapes n'étaient pas quotidiennes comme aujourd'hui. Ainsi, par exemple en 1908, quatorze jours de repos étaient prévus. Souvent un jour de répit succédait à une journée d'étape. Progressivement, à partir de la seconde moitié des années vingt, le nombre de journées de repos diminua. Au cours de celles-ci, Jules Deloffre pouvait effectuer des exercices d'équilibristes dans la rue ou vendre des cartes postales afin de mieux financer son périple autour de la France. D'autres ressources ou soutiens pouvaient lui parvenir. Le public s'identifiait pleinement à son ou à ses coureurs locaux. En fait, on soutenait le coureur originaire de sa ville, de son pays, de son département, de sa région ; on lui témoignait ses vifs encouragements au bord de la route et on lui faisait parvenir le fruit de souscriptions ou de collectes, des dons ou de simples mots amicaux par courrier ou par l'intermédiaire des journaux. Dans le journal L'Auto du lundi 17 juillet 1911, Deloffre et Ménager, le coureur de Colombes furent encouragés par un groupe de sportsmen de Roye. Autre exemple, dans L'Auto du mardi 15 juillet 1913, Jules Deloffre fut ainsi félicité par un dénommé Eugène Corbier résidant à Béthencourt. Le Tour de France doit probablement beaucoup à Jules Deloffre et à ces touristes-routiers parce que ces soutiens moraux et matériels qui viennent d'être évoqués relèvent d'une appartenance à la « petite patrie » qui a sous doute constitué un ressort essentiel dans l'intérêt général suscité progressivement par l'épreuve. Jules Deloffre et ses quatorze participations (son record sera battu par Joop Zoetemelk en 1985) incarne aussi un autre Tour de France, celui des débuts épiques.

### LES GRANDS HOMMES NÉS À CAUDRY

A l'occasion des Journées du Patrimoine qui se sont déroulées les 18 et 19 septembre derniers, l'Office de Tourisme a monté une exposition sur les grands hommes et femmes de Caudry qui ont construit l'histoire.

Cette exposition temporaire est visible jusqu'au 8 novembre 2010, durant les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.  
Office du Tourisme\* - Place du Gal de Gaulle - CAUDRY  
Tél. : 03.27.70.09.67 - Fax : 03.27.70.09.68  
E-mail : office.tourisme.caudry@wanadoo.fr - Site : www.of-caudry.fr

**JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**  
18/19 SEPTEMBRE 2010  
**LES GRANDS HOMMES**  
quand femmes et hommes construisent l'histoire

**ÉMILE FLAMANT**  
ARTISTE PEINTRE, FRISQUETTE  
1896-1975

**LUCIENNE BOGAERT**  
COMÉDIENNE  
1892-1983

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE - TOUS RESPONSABLES



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conduite et aptitude du conducteur :  
de nouvelles normes pour plus de mobilité en toute sécurité

La directive européenne du 25 août 2009, modifiant la directive relative au permis de conduire, a fait évoluer les normes applicables au sein de l'Union européenne pour la conduite en ce qui concerne les troubles de la vision, le diabète et l'épilepsie. Un arrêté, publié ce jour au Journal Officiel, modifiant un arrêté précédent<sup>1</sup> sur le même thème, transpose cette directive en France.

La Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière et la Direction Générale de la Santé soulignent que les nouvelles normes médicales favorisent la mobilité des personnes atteintes de ces pathologies, tout en garantissant la sécurité de tous sur les routes. Elles tiennent compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des pratiques médicales de traitement de ces affections.

En matière de vision, les normes adoptées permettent une prise en compte plus globale des fonctions visuelles. Refuser l'aptitude à la conduite sur la base d'un seul critère, sans tenir compte des autres, ne correspondrait plus à la réalité d'aujourd'hui ; en effet, une faiblesse sur un point précis, comme une acuité visuelle limitée, peut souvent être compensée par de bons résultats pour d'autres critères, comme le champ visuel, la vision crépusculaire, la sensibilité à l'éblouissement et aux contrastes, par exemple.

Concernant l'épilepsie<sup>2</sup>, une clarification des critères médicaux à prendre en compte est réalisée afin de garantir aux personnes concernées une évaluation objective de leur état et de ses conséquences sur leur aptitude à la conduite. Ainsi, l'arrêté stipule qu'après une période de 5 ans sans crise, la délivrance d'un permis de conduire pour les conducteurs de véhicules légers - sans limitation de durée pour raison médicale - peut être envisagée.

Enfin, pour le diabète, parallèlement à l'instauration d'un contrôle médical régulier tous les 5 ans pour les conducteurs de véhicules légers, de nouvelles possibilités sont ouvertes pour ceux de véhicules lourds. En effet, le diabète (dit « diabète sucré ») rendait incompatible jusqu'ici la conduite de ces véhicules. Désormais, les personnes qui en sont atteintes peuvent y avoir accès, sous réserve d'un examen médical tous les 3 ans.

La décision de délivrance ou de renouvellement du permis de conduire par l'autorité préfectorale sera prise, pour les personnes concernées, à la suite de l'avis d'un médecin agréé ou de la commission médicale départementale.

<sup>1</sup> Arrêté du 21 décembre 2005

<sup>2</sup> Une personne est considérée comme épileptique lorsqu'elle subit deux crises d'épilepsie ou plus en moins de 5 ans.



## TNT, Télévision Numérique Terrestre

## Que faut-il savoir pour ne pas avoir un écran noir le jour venu ?



La Région ne recevra plus, courant février 2011, la télévision qu'en numérique. Pour beaucoup d'entre-nous, ce passage obligé n'est pas une chose facile à comprendre. N'attendons pas le dernier moment. La Ville accompagnera celles et ceux qui en ont besoin. Des dispositifs d'aide existent. D'ores et déjà quelques conseils :

**Votre antenne ? Vous avez un modèle appelé : « râteau ».**

La changer n'est pas forcément une nécessité. Faites d'abord contrôler votre installation par un professionnel ou contacter le centre d'appel « tous au numérique » au 0970 818 818.

**→ Si votre installation est conforme :**

Acheter un décodeur numérique spécifique FRANSAT ou TNT SAT pour bénéficier, sans abonnement ni location de terminal, de l'ensemble des chaînes de la TNT.

**→ Si votre installation n'est pas conforme :**

Il vaut mieux changer d'office votre antenne râteau par une parabole numérique.

**Vous avez une antenne parabolique****→ Vérifier si elle est analogique auprès de votre installateur :**

Si oui, voir votre installateur et acheter un décodeur numérique spécifique FRANSAT ou TNT SAT et le raccorder à votre prise PériTel.

**→ Si elle est numérique :**

Si vous avez le téléviseur avec le décodeur TNT intégré, vous êtes prêt pour recevoir la TNT dès que vous aurez réglé, via la télécommande, les chaînes. Si votre poste est antérieur à mars 2008, il vous faut acheter et brancher sur votre prise PériTel un décodeur FRANSAT ou TNT SAT.

**Vous habitez un immeuble collectif :**

Vérifier auprès de votre syndic ou du gestionnaire d'immeuble que votre antenne est compatible avec la réception des signaux numériques. Vérifier, également, si votre téléviseur l'est.

**Si vous avez l'ADSL (Livebox, Freebox, Neufbox...) :**

Vous êtes prêt pour recevoir la TNT.

**Votre téléviseur****→ Il date d'avant mars 2008**

Il n'a pas de prise PériTel s'il est antérieur à 1981 : changer votre téléviseur. Le nouveau aura la TNT intégrée et sera opérationnel si votre antenne est conforme.

Il possède une prise PériTel, Il n'est pas nécessaire de le remplacer. Achetez un décodeur numérique TNT SAT et raccordez-le à la prise PériTel en suivant les indications fournies.

**→ Il date d'après mars 2008**

Le décodeur TNT est intégré, vous n'aurez pas de problème de réception.

**→ Vous possédez plusieurs téléviseurs**

Chaque poste doit être traité de façon séparée pour recevoir la TNT. Il faut donc un décodeur par téléviseur.

**Combien coûte le passage au numérique ?**

Exemples de moyennes de prix ; Ils pourront varier selon les professionnels.

Décodeur TNT simple tuner : de 20 à 50 € (en Haute Définition, HD : à partir de 80€)

Décodeur TNT-SAT ou FRANSAT : de 100 à 150€

Vérification de l'antenne râteau et réorientation : de 80 à 120€

Si remplacement de l'antenne râteau : de 180 à 220€

**Les aides prévues par la loi**

Pour les foyers les moins favorisés, un fonds d'aide a été prévu par la loi :

Aide de 25€ maximum pour l'acquisition du décodeur TNT ou d'un téléviseur avec TNT intégrée ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.

Aide de 120€ maximum pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau (foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources).

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces aides, appeler le : 0970 818 818

Site : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

TNT

TELEVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

# Les Encombrants



Le SYCTOMEC (Syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères du Caudrésis) vous informe que le ramassage des objets lourds et encombrants d'origine ménagère sur Caudry se déroulera :

## MARDI 26 OCTOBRE 2010 À PARTIR DE 5H30

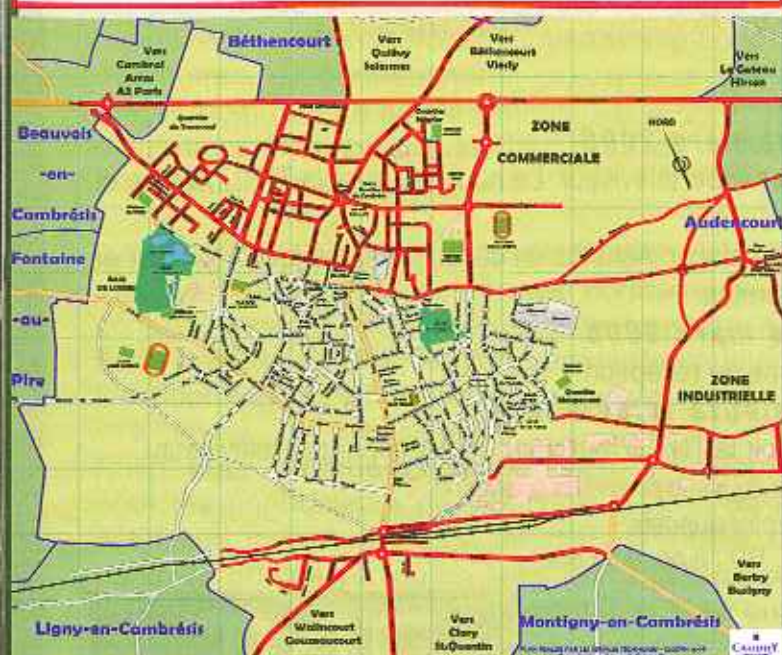
### SECTEUR 1

Ambroise Paré	Docteur Cauet	Montaigne
Ampère	Dunkerque	Négrier
Anvers	Edison	Noblecourt (Aimé)
Beaumont (chemin de)	Egalité	Péri (Gabriel)
Beauvillain (Auguste)	Eloi	Place d'Audencourt
Berlioz	Europe	Place de la Gare
Béthencourt	Fourier	Place Ernest Plet
Blanqui (Auguste)	Fours à Chaux	Place Louisa Poulain
Blériot (Louis)	Frères Lumière	Poulain (Jean-Baptiste)
Blum (Léon)	Gare	Quiévy
Bois Dupont	Gide	Rabelais
Braque	Guérin (Camille)	de la Ramette
Briand (Aristide)	Ghesquières	Rassel (Julien)
Brossollette (Pierre)	Hugues (Clovis)	Républicain
Bruxelles	8 Mai 1945	Ronsard
Calais	Impasse Plet-Diot	Roubaix
Calmelte (Albert)	Jardines	Rousseau (J.-Jacques)
Cambresis	Lamarine	Soumais
Camus (Albert)	Leavers	Stephenson
Cateau	Lerlerc (Maréchal)	Sucrerie
Champ de Bataille	Lefebvre (Henri)	Troisvilles
Cité des Chaudronniers	Malherbe	Valenciennes
Clary	Malines	Van Der Meersch
Comédie	Malon (Benoît)	Vausseur (Léonide)
Commerce	Marot (Clément)	Venise
Delacourte	Mathieu (Cité)	Verné (Jules)
Denain	Mélayers (Alfred)	Villon (François)
Départementale 643	Méresse (Henri)	Voltaire
Desmoulins (Camille)	Mermoz (Jean)	Wedel

## MARDI 02 NOVEMBRE 2010 À PARTIR DE 5H30

### SECTEUR 2

Acacias	Faidherbe	Passage Douay
Ader (Clément)	Fénelon	Pasteur
Alençon	Ferrer	Pins
Amiens	Place Fiévet (Eugène)	Place du Gal de Gaulle
Aupicq	Fontaine	Place Henri Sandras
Babeuf	Fournies	Place des Mantilles
Bejar	France (Anatole)	Plez-Posty
Barbusse (Henri)	Frères	14 Juillet
Bassin des Eaux	Gambetta (Léon)	Quinet (Edgar)
Beauvillain (Fernand)	Guesde (Jules)	Racine (Jean)
Quiévy	Hugo (Victor)	Renoir
Bert (Paul)	Impasse Déjardin	Rodin
Berthelot	Impasse Lemoine	Rond Point Picardie
Boileau	Jacquard	Rond Point Artois
Bois Blancs	Jaurès (Jean)	Rond Point Est
Bossuet	La Bruyère	Rond Point Ile de France
Boulevard	La Fontaine (Jean de)	Rond Point des Flandres
Boulevard du 19 mars 1962	Lebas (J.-Baptiste)	Rond Point Rhin et Danube
Bricout (Edmond)	Liberté	Ruelle Ribeaucourt
Cambrai	Ligny	Saint Gall
Camot (Sadi)	Locaimo	Saint-Quentin
Carpeaux	Manet	Selambier
Charlilly	Marlot	Selengro (Roger)
Charzy	Marx (Karl)	Sembat (Marcel)
Charlet (François)	Massenet	Saules
Château	Messenger (Cité)	Sévergné (Mme de)
Chemin de Fontaine-au-Pire	Michel (Louise+ impasse)	Soupirs
Chênes	Michelet	Souvenir Français
Cité Eloi	Molière	Soyer (Cité)
Clément (J.-Baptiste)	Moreau	Tabaumé
Cornelle	Moulin (Jean)	Thiers (Passage)
Cousin (Ruelle)	Musset	Thomas (Albert)
Crèche	Nain	Toffin (des Frères)
Curie	Nation	Vallant (Edouard)
Danjou (Cité)	11 Novembre 1918	Vaucanson
Delescluze	Osbert	Viesly (Coron)
Delory (Gustave)	Paix	Zamenhof
Diderot	Paris	Zola (Emile)
Dunant (Boulevard)	Pascal (Blaise)	
	Passage du Star	



### Rappel :

- Les objets encombrants doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir, en respectant le passage possible des piétons et pouvoir être porté par 2 équipiers de collecte.

- Pneumatiques, pots de peinture, déchets médicaux, autres déchets toxiques, tôles type « eternit » (amiante), gravats, déchets verts (branchages, pelouse sont à déposer en déchetterie), 3 E (petit et gros électroménager, téléviseur, ordinateur...) ne sont pas collectés.

- Le dépôt d'encombrants sur le trottoir en dehors des dates indiquées peut donner lieu à une verbalisation.



## La plume verte Gazette de la Base de Loisirs du Val du Riot



Numéro 13



Avril/mai/juin 2010

Édito (par Monsieur Bourry, président du SIAT du Val du Riot)

Déjà la rentrée! Pour repartir d'un bon pied écologique, c'est le moment de mettre en pratique quelques résolutions simples :

- je trie mes déchets avec encore plus d'attention
- je laisse ma voiture au garage plus souvent et je me déplace à pied
- je mange les produits locaux et les fruits de saison
- je ramasse la crotte de mon chien sur le trottoir
- je n'utilise plus la mise en veille de mes appareils électriques

Ensemble, nous protégeons la Planète.

### Le portrait du mois

#### Le dindon domestique noir *Meleagris gallopavo*

En France, on distingue plusieurs races de dindons noirs : Noir du Gers, de Normandie, du Bourbonnais, de Sologne ou de Bresse.

**Famille :** phasianidés

**Taille :** 1 m

**Longévité :** 10 ans

**Poids :** de 6 à 20 kg selon les races

Le dindon domestique descend du dindon sauvage originaire du sud de l'Ontario, de certaines régions des Etats-Unis et du Mexique, d'où il fut importé en Europe par les conquistadores espagnols au début du 16<sup>ème</sup> siècle. Persuadés d'être aux Indes, ils baptisent la dinde « poule d'Inde » qui se contractera par la suite en « dinde » vers 1600. Depuis l'Espagne, elle se répand en Angleterre, puis vers tous les pays d'Europe.



Mister Glouglou, notre dindon, prend un bain de pieds

**Anecdote :** Louis XIV fit installer une volière somptueuse dans son parc de Versailles pour accueillir des dindons blancs et nomma un capitaine des Dindons du Roy.

**Description :** la tête nue est recouverte d'une peau bleue ou pourpre.

Le dimorphisme sexuel est très accusé. Le mâle est plus lourd que la femelle, les plumes de sa queue sont plus longues et disposées en éventail. La tête est plus développée, pourvue de caroncules (excroissances charnues rougeâtres qui ornent la tête et le cou) et de pendeloques (protubérances situées sur la tête qui pendent le long du bec) colorées en rouge vif.



La femelle est plus petite : les formations charnues sur la tête et le cou sont moins développées que chez le mâle. L'adulte est robuste. La vision et l'ouïe sont très développées. Le dindon peut déceler le moindre mouvement dans un angle de 300 degrés.

**Mœurs :** les dindons glougloutent.

Semi sauvages, ces gros oiseaux au vol lourd aiment se promener et se nicher dans les arbres. Le dindon domestique aime les grands espaces. Il vagabonde à la recherche de sa nourriture.

**Reproduction :** au moment de la reproduction, le dindon parade en gloussant et en étalant fièrement les plumes de sa queue.

Comme tous les autres gallinacés, le dindon est polygame, et les mâles se battent entre eux pour conquérir les femelles.

Le nid, composé de feuilles sèches et d'herbe, est creusé dans une cuvette à même le sol. Les femelles pondent, à chaque couvée, entre neuf et dix-huit œufs de couleur crème, mouchetés de roux qu'elles couvent pendant 28 jours. Les dindes sont d'excellentes mères qui élèvent leur progéniture avec sollicitude.

Elles sont souvent recherchées pour couvrir les œufs de poules ou de pintades lorsque ces dernières sont de mauvaises mères. Les jeunes dindonneaux sont fragiles pendant leur croissance (« crise du rouge »).

**Régime alimentaire :** les dindons recherchent eux-mêmes leur nourriture : herbes tendres, baies, grain, insectes, etc....

## 🌿 Découvrons la végétation de la Base

### L'églantier

Le rosier des chiens  
*Rosa canina*

Famille : Rosacées

Origine : Europe, Asie et Afrique du Nord

Hauteur : 1 à 3 m

Feuillage : caduc.

Les feuilles sont alternes, composées et pennées, avec 5 ou 7 folioles ovales dentées, bleutées, glabres ou légèrement velues sur les nervures.

C'est le rosier sauvage le plus commun du continent européen.

**Fleurs** : situées à l'extrémité des rameaux, identifiables par leurs 5 pétales et leurs nombreuses étamines, roses ou blanches, parfumées. Elles fleurissent d'avril à juillet.



**Fruits** : appelés « cynorrhodons », ils se composent d'akènes (fruits secs à graine unique) très durs et velus qui ne sont autres que le fameux « poil à gratter » ou « gratte-cul ». Ces akènes sont enfermés dans une sorte de bourse charnue qui se teinte en rouge vif quand elle est à maturité.

### A noter :

Les fleurs sont utilisées depuis des millénaires au Moyen-orient pour la fabrication de confitures. En Chine elles sont consommées comme légumes et servent à aromatiser le thé.

Les romains aromatisaient également le vin et les desserts après macération des pétales.

Les fruits, très riches en vitamines, sont connus depuis des millénaires pour leurs vertus thérapeutiques anti-fatigue et stimulent les défenses de l'organisme.

L'églantier sert de porte-graiffe pour de nombreuses variétés de rosiers.

## 🌿 Pensée du jour

*« Le monde est dangereux à vivre! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire. »*

*Albert Einstein*

## 🌿 Le geste vert

Pour la rentrée scolaire, optez pour un cartable vert (cf. Plume vert n°10 - les anciens numéros de notre gazette sont téléchargeables sur notre site Internet).

### Labels à connaître et à demander aux vendeurs :

- Pour papier/carton : FSC (plutôt international) ou PEFC (plutôt européen) sont des labels indiquant que la forêt d'origine du bois est protégée et gérée de manière durable.
- Pour l'ensemble des fournitures : l'écolabel européen « la fleur », le label NF environnement : ils garantissent que les produits sont fabriqués dans des conditions respectant les ressources naturelles et générant moins de déchets.

### Le label FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de Bonne Gestion Forestière)

L'écocertification est un concept né après le Sommet de la Terre de Rio de 1992 pour tenter d'enrayer la destruction des forêts tropicales.

Le but du FSC est d'encourager de manière constructive les initiatives de gestion forestière socialement, écologiquement et économiquement responsables, en les rendant visibles et crédibles par un label apposé sur les produits issus de forêts certifiées. Le logo FSC signale au public un produit correspondant à un cahier des charges clair, transparent et vérifié par des certificateurs indépendants. Il permet ainsi au consommateur ou au public d'identifier le bois et ses produits dérivés issus d'une forêt bénéficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement durable tels que définis à Rio, c'est-à-dire :

- écologiquement adaptée ;
- socialement bénéfique ;
- économiquement viable.

## 🌿 Les rendez-vous à ne pas manquer

### Sur la Base

18 et 19 septembre 2010 : « Les Natiuriades » du Val du Riot

### A la salle polyvalente de la Base

24 septembre 2010 à 19h : vente annuelle des pigeons de la base et Remise des prix du championnat 2010  
2 et 3 octobre 2010 : fête des associations organisée par la MDA de Caudry

## 🌿 Brèves de Base

### Notre famille cygne

La vie est faite de joies comme de peines. À l'heure où nous devrions être heureux de vous annoncer que, pour la seconde fois, fin mai, Mado et Arthur ont donné naissance à 5 cygnons plein de vie, nous avons également la tristesse de vous apprendre que leur maman n'est plus.

Maladie, vieillesse, ...? Des questions restées sans réponse malgré un examen vétérinaire et les soins prodigués, notre amie ailée nous a quittés.

À l'heure actuelle, nous ne savons pas comment va réagir Arthur à son absence : va-t-il laisser les jeunes s'installer ? Va-t-il quitter la Base pour aller chercher compagnie ailleurs ? Nous ne manquerons pas de vous en informer.



**Rappel** : nous devons régulièrement intervenir pour soigner les cygnons et les autres volatiles des étangs afin de retirer hameçons et fils de pêche. Ces épisodes souvent sans conséquences peuvent s'avérer mortels. Nous rappelons donc à nos amis pêcheurs de veiller à bien ramasser leur matériel et à vérifier avant leur départ que rien ne reste sur place. Merci d'avance.

### De nouveaux locataires aux poulaillers de la Base

C'est avec plaisir que nous avons vu nos poulaillers se remplumer! En effet, nous avons accueilli fin mai de nouveaux pensionnaires : Soie, Nagasaki, Gauloise et autres gallinacés. Début septembre, de nouveaux faisans et canards devraient venir compléter les rangs. Nous vous invitons à venir les découvrir. La variété de leurs formes et plumages saura ravir petits et grands. Des panneaux informatifs vous permettent également d'en savoir plus sur les races présentes.



Nagasaki fauve à queue noire

### Un nouveau site internet pour la Base

L'ancien site internet nous semblant poussiéreux, la Base de Loisirs a décidé de faire appel à la Maison des Associations de Caudry pour en créer un nouveau.

Ce nouvel outil nous permettra de réactualiser les informations plus facilement en temps réel. Quelques modifications restent à faire mais n'hésitez pas à nous rendre visite et à laisser vos impressions et suggestions sur le livre d'or.

Notre nouvelle adresse : <http://www.valdurriot.fr>



LE SANDRE

Famille : percidés (9 genres - 146 espèces)

Cousins : perche - grémille

Nom scientifique : Stizostedion lucioperca

Identification : originaire de Hongrie, le sandre fait une apparition massive dans les années 60, période pendant laquelle il fait la conquête des pêcheurs et gastronomes. Son œil globuleux, ses puissantes nageoires dorsales, sa teinte gris-vert ainsi que sa taille parfois importante (15kg environ) le classent devant la perche. C'est un poisson difficile à comprendre en particulier dans la façon dont il choisit ses proies.

Lieux de vie : en eaux douces uniquement, il est peu amateur de lumière et affectionne les grands fonds.

Comportement : il aime chasser la nuit, lorsque le temps se gâte ou que les niveaux d'eau montent.

Reproduction : d'avril à juin. Le mâle s'occupe de la sécurité du logement de sa progéniture.



Le Rucher du Val

La leçon d'apiculture - En été, tout le monde au travail !

Comme on sait, la population d'une ruche est composée d'une reine unique, d'ouvrières et de mâles appelés faux-bourdon. Elle compte de 30 à 50 000 individus en été.

Les butineuses récoltent le nectar et le déposent dans les alvéoles de cire de la ruche. Avec leurs ailes, les ouvrières ventilent le précieux liquide, le transforment en miel et l'emmagasinent pour le consommer plus tard.

Pour l'apiculteur c'est l'heure tant attendue de la récolte de miel : il prélève une partie des réserves constituées par les ouvrières et en laisse dans la ruche suffisamment pour assurer la subsistance des « avelles » pendant l'hiver.



Encore faut-il que les abeilles aient accumulé suffisamment de réserves (une dizaine de kg de miel).

Pour cela trois conditions doivent être réunies : beaucoup d'abeilles, beaucoup de fleurs mellifères et un temps chaud et humide qui favorise la production de nectar.

Ces conditions n'ont pas été réunies, pour notre rucher, cette année.

Deux ruches ont essaimé ; d'autres n'étaient pas suffisamment peuplées. Nous n'avons donc pas récolté de miel mais nos ruches disposent de provisions suffisantes pour affronter les rigueurs de l'hiver prochain.

Ceci nous rappelle qu'il convient de rester humbles devant la complexité et l'ingéniosité de la nature dont nous sommes totalement dépendants.



Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions enfin goûter et apprécier le fruit de leur dur labeur, et vous faire partager ce doux élixir.

À noter : la valeur économique des insectes pollinisateurs (essentiellement les abeilles domestiques) est estimée à 153 milliards d'euros alors que la valeur économique du miel récolté est estimée à 23 milliards.

Informations diverses

Horaires d'ouverture de la Base de Loisirs : de 8h00 à 20h00 (jusqu'au 30 septembre) - de 8h30 à 19h00 (du 1<sup>er</sup> au 31 octobre) - de 8h30 à 17h30 (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février)

Permanences du pigeonnier Capsule : le mercredi de 15h30 à 17h30 et les premier et troisième dimanches du mois de 15h30 à 18h00 (jusqu'au 31 octobre), le mercredi de 15h30 à 16h30 et le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de 15h30 à 17h00 (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février) - sous réserve de bonnes conditions météorologiques.

Visites sur rendez-vous en appelant au 03 27 85 27 67 ou au 03 27 85 65 39 ; Les visites sont gratuites.

Journée de pêche : 7 euros, location de l'étang moyen : 210 euros avec 30kg de truites déversées, location du parcours : 70 euros avec 10kg de truites déversées

Base de Loisirs du SIAT du Val de Riot - Rue Ampère - 59540 CAUDRY

03.27.85.27.67 / 06 22 56 39 95

http://www.valduriot.fr

Vie économique Boutic

Commerce - Artisanat

Commerçants - Artisans à vos fiches...



A la demande de M. le Maire, Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au maire chargée du Commerce et de l'Artisanat a procédé récemment à un recensement de tous les commerçants et artisans locaux en les classant par thème et par spécialité et a ensuite édité des fiches récapitulatives qui vont permettre de renseigner la population locale sur l'existence de tel commerce ou de tel corps de métiers.

Ces fiches n'ont aucune vocation publicitaire ou de démarchage mais ont pour seul but : l'information de la clientèle potentielle.

Madame TRIOUX invite les commerçants et artisans caudrésiens à prendre contact avec la Mairie pour vérifier s'ils apparaissent bien sur les fiches et contrôler l'exactitude des informations portées sur celles-ci.

Elle demande également à chaque nouveau commerçant ainsi qu'à chaque artisan récemment installé sur Caudry de se faire connaître afin de figurer sur ces fichiers.

Pour tout renseignement, appeler l'accueil de la Mairie ☎ : 03 27 75 70 00.



Boutic : un dispositif gratuit pour le développement économique territorial

Bientôt une année que le dispositif BOUTIC se met en place sur le territoire du Cambrésis.

BOUTIC, c'est le soutien apporté par la Région Nord/Pas-de-Calais aux territoires ruraux soucieux de mettre en place pour les acteurs économiques locaux des actions collectives d'information et de sensibilisation aux nouveaux enjeux et outils du commerce électronique afin de développer ces activités sur la zone économique.

Sur le Cambrésis ce sont quatre intercommunalités dont celle de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis qui ont décidé de bénéficier de ce dispositif dont la mise en oeuvre technique a été confiée par la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Technologies de l'Information et de la Communication (DRESTIC) du Conseil Régional 59/62 à l'association ACTION.

Ce sont donc tous les agriculteurs, artisans et commerçants de ces intercommunalités qui pourront bénéficier d'ateliers thématiques d'initiation à l'informatique : initiation de base, initiation à l'Internet, recherche de l'information pour l'entreprise, communication et travail en réseau, créer son site internet, vendre sur internet. Ces ateliers d'une durée de 2 heures pourront être suivis suivant le niveau de chacun et intégrés à tout moment. En fonction des demandes et de nos disponibilités, des thématiques pourront être abordées et des plages horaires adaptées à la disponibilité des ressortissants.

A ce jour, des ateliers de sensibilisation, d'initiation sont ouverts tous les lundis de 10h à 12h et les mardis de 20h à 22h à ACTION, 17 Place Jean Jaurès à Avesnes-les-Aubert. Et les lundis de 14h à 16h à l'Espace Citoyen, 7 rue de Lain à Masières.

Pour tout renseignement consultez le site internet : www.association-action.org/boutic/ ou contactez

BOUTIC - ACTION

Marjorie DEMOULIN et Jean-Christian DELACOURTE, Chargés de projet 17, Place Jean Jaurès 59129 AVESNES-LES-AUBERT ☎ : 03.27.82.29.82.

A directory of local businesses in Caudry, including 'AU BON COIN', 'CAJÉ DE LA PISCINE', 'LA RENAISSANCE', 'LA VICTOIRE', 'LE BARON', 'LE BELLEVUE', 'LE BLACK BÉRU', 'LE BYBLOSS', 'SARL NORD TOIR', 'FRANCIS PROUV', 'DENIS DESFOS', 'EDDY EGO', 'DEL FLORE', 'FLORAISON', 'VERTIGE', 'AUX TROIS ÉPIS', 'PASCAL BASQUIN', 'LUDOVIC BELL', 'JEAN-FRANÇOIS BRÛLÉ', 'JEAN-RODRIGUEZ', 'POINT CHAUD', 'AU PETIT CIEUX', 'CHRISTOPHE LEDUC', 'B.A. LOIR', 'DELRIE'.



**Ils s'installent,  
ils déménagent...**



**Caudry Taxi**  
Place de Gaulle  
Tél. : 06.21.54.32.90



**Au Casse Croute**  
5, rue Berlioz  
Tél. : 06.31.50.34.40



**LE GIL CLUB**  
Base de Loisirs



**AUX AMIS DE LA ROUTE**  
221, rue de la République



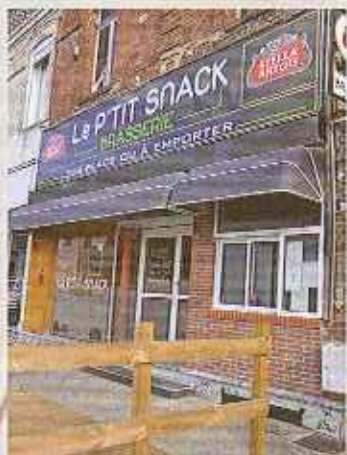
**MS Déco**  
45, rue J.-J. Rousseau  
Tél. : 06.63.88.60.30

**FG.PEINTURE**  
PEINTURES, REVÊTEMENTS  
MURAUX, FAÇADES.

François GORIS  
Auto-entrepreneur  
(TVA non applicable) 06/50/22/91/02  
francois.goris@bbox.fr



**Rockn'Volts Music**  
9, rue Aristide Briand  
Tél. : 03.27.75.92.11  
email : rocknvolts@hotmail.fr



**Le P'tit Snack**  
4, rue du Gal Leclerc



**SB Décoration**  
152, rue de la République  
Tél. : 03.27.70.22.90



**Café « Le Tram »**  
1, Place Fiévet  
Tél. : 03.27.85.38.65

**Dépôt Vente**  
Puériculture  
et Vêtements  
de 0 à 12 ans

ouvert lundi, mardi, jeudi  
et vendredi de 10h à 12h  
et de 14h à 16h

7, rue Elol - 59540 CAUDRY  
Tél. : 06.12.62.49.40



**Expert Sun**  
15, rue Aristide Briand  
Tél. : 09.53.87.56.00



**Hôtel Akena City**  
Bd du 8 Mai 1945  
Tél. : 03.27.82.91.41



**Euro Market**  
11, rue Jacquard  
Tél. : 03.27.75.64.96



L'équipe de la rédaction présente toutes ses félicitations à M. et Mme LAUDE. En effet, Le Chantilly est le premier café, tabac, PMU, Rapido à avoir obtenu la marque «Qualité tourisme» en France.

**Ils embellissent leur façade...**



**PAT'MELO**  
12, rue Edmond Bricout  
Tél. : 03.27.75.28.28



**Le Celvéa**  
10, rue Léonce Bajart  
Tél. : 03.27.85.46.64



**Boulangerie Delrue**  
3, Place du Gal de Gaulle  
Tél. : 03.27.85.96.81

**Maison de Retraite Privée  
rue Ambroise Paré**



**Composition :**  
85 lits en chambres seules (avec salle de bain et wc) dont 3 communicantes ( pour les couples ), sur 4 étages avec 2 salons, pôle médical et 1 restaurant.  
**Ouverture début janvier 2011.**

45 temps plein, pour 57 postes créés. **Candidature à déposer au Pôle Emploi de Caudry. Toutes les candidatures seront traitées avec bienveillance.**

En sus, 8 maisons de type T2 plein pied en bégainage pour personnes âgées, gérées par Habitat du Nord (cuisine, salle à manger, WC et une chambre, terrasse)



Monsieur le Maire de Caudry en discussion sur le chantier avec Monsieur Lefevre, gestionnaire de la nouvelle EPHAD, et Peggy Szopa.

# Vie Associative

## Les chiens Dangereux

par le Club Cynophile Caudrésien

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les propriétaires de chiens dits « Dangereux » catégories 1 ou de « Garde » catégories 2 doivent posséder un « Permis de Détenion ». Pour l'obtention de ce permis, il est indispensable de passer l'attestation d'aptitude, mais beaucoup ignorent encore cette loi.

**Nombreux sont les propriétaires de chiens classés en première et deuxième catégorie à se retrouver hors-la-loi. La législation par la loi du 6 janvier 1999, déjà draconienne en matière de chiens potentiellement dangereux, s'est renforcée avec celle du 20 juin 2008 et est entrée en vigueur dès ce 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Dû à une information mal véhiculée, peu de personnes sont en conformité.

Concrètement, la nouvelle réglementation prévoit une évaluation comportementale de l'animal devant un vétérinaire (pour évaluer sa potentielle dangerosité toutes catégories confondues) et une aptitude à détenir l'animal pour le propriétaire.

**Yves Marin et Bernard Huot du Club Cynophile Caudrésien ont suivi la formation de la SCC (Société Centrale Canine) et ont été habilités pour délivrer ce certificat par la Préfecture du Nord.** Cette formation de sept heures permet ensuite d'obtenir le permis délivré par la mairie de la commune de résidence. De nombreux points comme son éducation, les risques encourus et mes responsabilités, que faire en cas de déviance ?

Comment en rester maître ?

Savoir anticiper sur son chien... sont abordés.

Forcément tout cela à un coût. Pour l'évaluation du chien chez le vétérinaire, il faut envisager entre 100 et 150 euros. Pour les 7 heures de formation pour les maîtres, au club de Caudry, vous en aurez pour 60 euros.



exemple de morsure de chien de 1<sup>ère</sup> catégorie

Une brouille comparée à l'amende encourue, soit 3 750 euros et trois mois d'emprisonnement pour ne pas être en possession du permis de détention. Mais que ces propriétaires de chiens se rassurent : Yves Marin et Bernard Huot mettent tout en œuvre pour que ceux-ci ne se retrouvent pas en infraction.

**Des formations ont lieu régulièrement le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au club qui se trouve dans l'enceinte du Centre Aéré à côté du magasin Bricomarché.**

**Pour tout renseignement, contacter Yves Marin au 06 33 91 10 59.**



Chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie :



Pit-Bull

Chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie :



Staffordshire bull terrier



Boerbul



American Staffordshire terrier



Tosa Inu



Rottweiler

## L'école du chiot

par le Club Cynophile Caudrésien

**En parallèle, Le club vous rappelle l'intérêt de l'école du chiot pour toutes les races canines.**

Il est fortement conseillé de la démarrer à l'âge de deux mois.

Il faut savoir que c'est durant les douze premières semaines de sa vie qu'un chiot est le plus réceptif aux apprentissages de base.

Il s'agit effectivement de le sociabiliser avec ses congénères et les humains (bébés, enfants, adultes personnes âgées et personnes handicapées), mais aussi de l'éveiller à toutes sortes de motivations, de bruits, de situations de la vie urbaine et rurale.

**Mais avant tout, l'école du chiot permet aux nouveaux maîtres de comprendre les besoins d'un chien et son fonctionnement, de « raisonner chien ».** Photo 1, transmise par le club.

Faire l'acquisition d'un canidé n'est pas le fait d'un caprice mais un acte réfléchi qui engage toute la famille pour les 10 à 15 prochaines années. Il n'est plus rare de voir une famille complète participer activement à l'école du chiot, car celui-ci doit y trouver sa place et chacun doit savoir lui donner les moyens d'évoluer correctement au sein de sa meute (famille pour le chien...).



**Pour toutes ces raisons, Yves MARIN président du Club Cynophile Caudrésien avec l'aide logistique de la ville de Caudry vous permet d'éduquer votre chiot selon la « méthode naturelle » dans un lieu propre et protégé des intempéries à longueur d'année.**

**VENEZ RENDRE VISITE À L'ÉCOLE DU CHIOT QUI A LIEU LE DIMANCHE MATIN DE 10H30 À 11H30 AU CENTRE AÉRÉ DE CAUDRY (À CÔTÉ DE BRICOMARCHÉ).**

La première séance vous est offerte avant tout engagement. Dernier point et pas des moindres, l'école du chiot de Caudry est « Labellisée par Joseph ORTEGA » le créateur du concept qui est venu en personne du Lot former l'ensemble des moniteurs du club (photo 2, transmise par le club).





# Le LIONS Club du Cateau Cambrésis - Caudry fête son 40<sup>ème</sup> anniversaire

Fondé en 1970, le Lions Club du Cateau-Cambrésis - Caudry soufflera en novembre prochain ses 40 bougies et célébrera autant d'années, d'actions locales, nationales ou internationales pour apporter soutien et assistance aux personnes défavorisées, aux victimes de maladies et aux causes multiples de détresse et de difficultés de notre communauté. Composé d'une trentaine de membres bénévoles, issus des territoires du Cateau-Cambrésis, Caudry, Solesmes, ce club service représente l'association internationale du Lions Club qui sera bientôt centenaire.



Pour sa part, le Lions club du Cateau-Cambrésis - Caudry organise depuis plusieurs années des manifestations importantes et régionalement reconnues telles que le salon des Saveurs et du Terroir, un tournoi de Bridge ou encore un défilé de mode sur le thème de la dentelle de Caudry. Ces manifestations, qui connaissent à chaque fois un véritable succès par la présence de nombreux visiteurs, permettent au club de financer et de s'engager dans le soutien des causes nationales comme Medico pour la fourniture de matériels médicaux dans les pays en voie de développement, ou Sight First pour le dépistage des troubles visuels et le combat contre la cécité. Mais de nombreuses actions locales sont également à l'actif du club du Cateau-Cambrésis - Caudry. On peut citer pour exemple l'achat et le don de chiens guide d'aveugle, l'envoi d'enfants défavorisés vers des centres de vacances, la réinsertion professionnelle par les journées de l'emploi ou des dons matériels et financiers vers des associations locales diverses, comme le soutien aux mères de famille isolées ou encore de l'enfance en difficulté.

Tous les membres du Lions Club du Cateau-Cambrésis - Caudry profitent de cette parution pour remercier très chaleureusement ce public fidèle, toujours nombreux, qui renouvelle systématiquement sa présence dans toutes les manifestations qu'il organise, mais aussi les commerçants, artisans ou industriels qui s'engagent et soutiennent à leur façon leurs préparations.



Inauguration de l'édition 2009 du Salon des Saveurs & du Terroir

Le Lions Clubs International est la plus importante organisation de clubs philanthropiques au monde. Il compte plus de 1,350 millions de membres répartis dans plus de 45 000 clubs à travers le monde avec pour devise unique « We Serve » : « Nous servons ».

Aujourd'hui la France compte 1250 Clubs qui réunissent près de 30.000 membres.

Ils sont composés d'hommes et de femmes animés d'une même volonté de servir et de s'engager à mener des actions d'intérêt général dans un esprit d'humanisme.

Des campagnes au niveau des régions ou au plan national permettent de collecter des fonds pour entreprendre des programmes de grande envergure.

#### Chaque année :

- 5000 manifestations sont organisées
- 16 millions d'euros sont collectés et l'intégralité de ces sommes est reversée aux actions
- les frais de fonctionnement sont assurés par les cotisations des membres.

Le traitement de la cécité est historiquement l'une des premières causes défendues par les Lions.

Création de la canne blanche, des écoles de chiens guides d'aveugles, des bibliothèques sonores, promotion de la canne blanche électronique, création du centre international des Quinze-Vingts sont autant d'actions menées à bien grâce à la générosité et la mobilisation des Lions.

#### Les Lions s'engagent pour la jeunesse :

Ils permettent aux jeunes du monde entier de se rencontrer, d'échanger dans un esprit d'ouverture et de compréhension.

#### Les Lions se mobilisent pour les pays émergents :

Redistribution de matériel médical, recyclage de lunettes, création de dispensaires, installation de distribution d'eau potable.

#### Les Lions privilégient l'ouverture à la culture :

Concours de musique et d'éloquence, attribution de prix littéraires.

## L'Agenda du LIONS Club

Pour son 40<sup>ème</sup> anniversaire le LIONS Club vous propose :

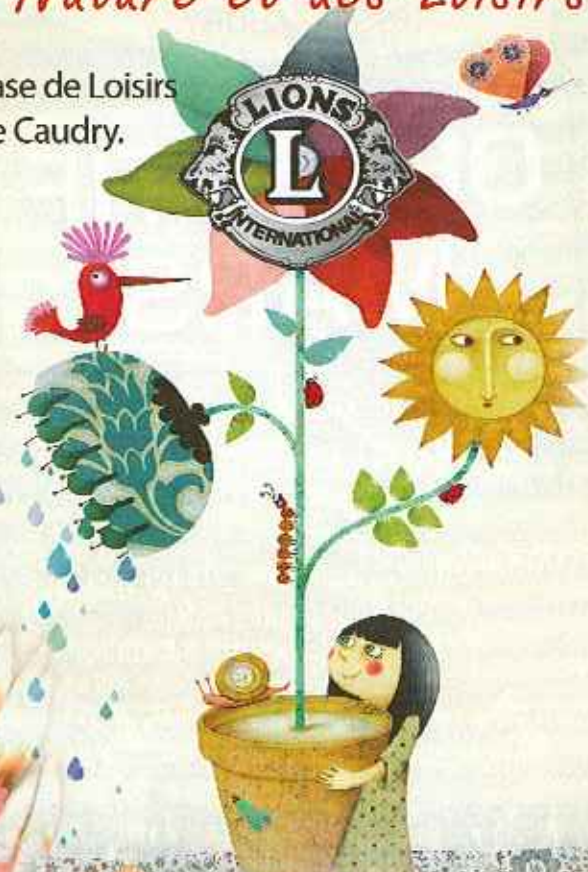
- les 19, 20 et 21 novembre 2010 EXPOSITION sur le LIONS Club au Pont des Arts et à l'Espace de Vie Historique.
- vendredi 19 novembre 2010 CONCERT à l'église de Le Cateau à 20 heures.
- samedi 20 novembre 2010 2 pièces de THÉÂTRE au Théâtre de Caudry à 20 heures.

et enfin, le rendez-vous incontournable !

Les 25, 26, 27 mars 2011

Salon des Saveurs, de la Nature et des Loisirs

Base de Loisirs de Caudry.



## Pêle-Mêle

L'Harmonie Municipale de Caudry



2 grandes dates à retenir !

Concert d'automne le dimanche 21 novembre au théâtre de Caudry Entrée libre

Messe de Sainte-Cécile le samedi 27 novembre en la basilique Sainte-Maxellende

L'école de Musique de Caudry

Cours de : piano, guitare, percussions, flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone et tuba.

Eveil musical à partir de 4 ans

Nouveauté : Création d'un ensemble jazz, musique actuelle.

Direction : Nicolas Watremez Inscriptions et renseignements, rue Osbert

Téléphone : 03.27.75.03.27



Evènement : Les 16 et 17 octobre

les élèves de l'école de musique enregistrent leur 1<sup>er</sup> CD.

Sortie prévue pour Noël 2010

# Vie Associative

## Où est la nuit ?

Par le Club d'Astronomie Caudrésien

De par leur activité, les astronomes ont été de tout temps les témoins privilégiés de la disparition progressive de la nuit. Aujourd'hui en France, le ciel noir n'existe plus. Avec la multiplication des éclairages - en augmentation d'environ 10% chaque année - le ciel de nos nuits devient de plus en plus lumineux, et fait disparaître progressivement les étoiles.

Cela signifie qu'une partie sans cesse croissante de l'énergie lumineuse que nous dépensons est envoyée inutilement vers l'espace. Pour sensibiliser le public à ce problème, des astronomes ont créé il y a une quinzaine d'années l'ANPCEN : L'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. N'allez pas croire que ces personnes ont tenté par le biais de l'ANPCEN de protéger égoïstement leur passion, leur ciel étoilé. Pas du tout. En astronomie, il existe des filtres spécifiques qui permettent d'éradiquer la quasi-totalité de la pollution lumineuse. Le but de cette association n'est pas non plus d'utiliser un quelconque alibi écologique pour créer une nouvelle taxe. Bien au contraire, les membres de l'ANPCEN, qui sont aussi de simples citoyens, veulent montrer qu'en matière de dépenses énergétiques, des économies considérables sont réalisables facilement. Pour cela il faut simplement éclairer mieux, éclairer juste. En d'autres termes, il s'agit d'éclairer à l'endroit où il faut, et avec la puissance qu'il faut. Bien souvent hélas, les éclairages urbains sont mal orientés et bien trop importants, ce qui provoque des éblouissements et nuit à la sécurité routière. A titre d'exemple, une belle pleine Lune illumine la campagne avec une puissance d'environ 0,1 lux. Une rue en ville est éclairée en moyenne avec une puissance d'environ 20 à 40 lux, soit 200 à 400 fois la pleine Lune. Et certaines places ou monuments sont éclairés jusqu'à 100 lux...

Il suffit de se déplacer dans une agglomération en étant attentif aux différentes formes d'éclairage pour en détecter aussitôt les aberrations : un lampadaire boule - soit disant interdit depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité routière - disperse environ 60% de son énergie vers le ciel, ce qui diminue grandement son efficacité. Il y a pire encore, les éclairages encastrés dans le sol et qui n'éclairent que vers le haut. Et que penser des églises des villages de nos campagnes qui restent fortement éclairées jusqu'au matin ? La nuit prochaine encore, une multitude de spots halogènes resteront braqués partout en France sur des milliers de petits clochers... peut-être dans l'attente d'une éventuelle invasion de touristes américains ou japonais ? (L'éclairage de la plupart des monuments parisiens est coupé à 1h du matin.) Les études réalisées par les scientifiques de l'ANPCEN, mais aussi de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), nous obligent à réfléchir sur notre façon d'utiliser l'énergie.

Un des exemples les plus flagrants est celui de l'autoroute A16, reliant Dunkerque à Calais. Un rapport commandé par la Région montre une diminution d'environ 30% du nombre des accidents lorsque l'éclairage de l'autoroute a été coupé ! L'impression de sécurité engendrée par la lumière semble diminuer la vigilance des automobilistes, qui ont en plus tendance à augmenter leur vitesse.

Cerise sur le gâteau, l'extinction des lumières de l'A16 génère une économie d'environ 900 000€ par an ! Un chiffre qui incite à la réflexion en ces temps de difficultés économiques... Si vous souhaitez en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter les données mises en ligne sur l'Internet par l'ANPCEN, ou venir en discuter avec les membres du Club d'Astronomie Caudrésien lors des soirées publiques d'observation que nous vous proposons. Que ce soit à l'œil nu ou au télescope, nous vous ferons aimer les étoiles et vous n'aurez plus jamais peur de la nuit.

Le Club d'Astronomie Caudrésien

Contact :

La Maison des Associations  
64, Boulevard Jean Jaurès  
59540 CAUDRY

## OBJECTIF MARS

Une conférence  
de CHARLES FRANKEL,  
géologue (Mars Society).

Vendredi 22 octobre 2010 à 21h  
à la Bourse du Travail  
17, rue de Saint-Quentin à Caudry.



Charles FRANKEL est un géologue de renommée internationale, spécialiste de la planète Mars, réalisateur de nombreux documentaires pour France 3 et Arte, auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique. **Entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles.**

## Connaissez-vous PHOTO-CLUB?



Le Photo-Club de l'Amicale Laïque de Caudry, ce sont **DEUX ACTIVITÉS :**

Le Numérique, animé par Raymond MERLOT.

Matériel : 3 ordinateurs, 1 scanner (papier et diapos), 1 imprimante, de nombreux logiciels de retouche, des conseils avisés.

L'Argentique : animé par Michel BRASSARD au sein d'un laboratoire de développement noir et blanc parfaitement équipé d'agrandisseurs, bacs...

Un studio de prise de vues très bien équipé

Deux rendez-vous : les samedis après-midi au Foyer de l'Amicale Laïque de Caudry de 14h30 à 18h30 et les mardis de 18h à 20h.

Des expositions à Caudry et aux alentours

Des sorties club.

Que vous soyez débutant ou confirmé, si vous souhaitez vous retrouver autour de notre passion : LA PHOTOGRAPHIE, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez accueilli dans une ambiance conviviale et détendue qui fait la part belle à l'échange des savoirs et des expériences.

Nous serons heureux de vous rencontrer lors de notre EXPOSITION-PHOTOS

les 23 et 24 octobre 2010

au Centre Socio-Culturel de Caudry.

Pour cette exposition : 1 thème commun à tous les exposants :

l'EAU et plus de 300 photos jamais présentées auparavant.

PHOTO-CLUB de L'AMICALE LAÏQUE,  
125 rue Aristide Briand - 59540 CAUDRY.  
Contact : Corinne MERLOT 06.27.27.66.58  
E-mail : photoclubcaudry@gmail.com  
Site Internet : www.photoclub-alcaudry.fr



En avril, ils étaient une cinquantaine du Comité FNACA de Caudry à s'offrir une balade de 8 jours en Andalousie.

Cette année encore, les associations caritatives ont organisé une journée dans l'Avesnois verdoyant. C'est ainsi que le mercredi 9 juin 2010, trois cars se sont dirigés vers la Petite Suisse du Nord (le VAL JOLY) 62 adultes, 74 enfants et 9 accompagnateurs sous la responsabilité de Mmc DHOLLANDE ont pu profiter de cette journée (piscine, trampolino, mini-golf, pique-nique ont été les moments forts de cette escapade. Les 130 participants sont revenus ravis et prêts à recommencer si le loisir leur en est donné.

Les organisateurs de cette sortie : Ville de Caudry, Croix-Rouge, CCAS, Secours Catholique, Restos du cocut, Réscou d'échanges, Ré-Actifs, SADE, FNATH, Conseils et Finances Familiales.



En avril, ils étaient une cinquantaine du Comité FNACA de Caudry à s'offrir une balade de 8 jours en Andalousie.

Dans l'excellente ambiance qui caractérise le Comité de la Cité de la Dentelle, les anciens combattants et leurs familles ont pu découvrir les plus belles villes : GRENADE, CORDOUE, SEVILLE, RONDO berceau de la tauromachie, MALAGA, TORREMOLINOS et les Grottes de NERJA.

Sans oublier un spectacle remarquable «FLAMENCO». L'Andalousie est la région du sud de l'Espagne qui fut le plus longtemps occupée par les Arabes (8 siècles). Ils y ont développé une civilisation brillante.

De retour à Caudry, la question est déjà posée : où se situera le prochain voyage ?





## Festival des Arts Martiaux

Pour une première, le festival des arts martiaux de Caudry qui s'est déroulé le samedi 5 juin 2010 de 18h à minuit au Palais des Sports a été un véritable succès.

Six disciplines étaient représentées : L'Aïkido, le Karaté, la Boxe Thaï, le Free Fight et le Taekwondo, avec des démonstrations époustouflantes ! En effet, le public a apprécié les clubs d'aïkidos qui ont fait une très belle démonstration avec de multiples accessoires.



Le karaté mené par M. Vandeville a offert une prestation spectaculaire, le taekwondo solesmois nous a fait découvrir la souplesse et les frappes impressionnantes de sa discipline, le judo a fait une démonstration de prises incroyables et enfin les athlètes de la Boxe Thaï ont pu apprécier les assauts non violents et maîtrisés de la pratique. Le festival a récompensé des mois de travail de Monsieur Alain BRIQUET, président du club de Boxe Thaï de Caudry, à l'origine du projet. Un deuxième festival sera organisé dans deux ans.

### Ont participé :

L'Aïkido : Présidente, Mme F. REAL  
 Entraîneur : M. Jean-Jacques REAL  
 Le Judo : Président M. P. COURCELLE  
 Entraîneur M. René OLIVIER  
 Le Taekwondo : Présidente Mme LERAT

Entraîneur M. Mathieu LAIGLE

Le Karaté : Président M. Jean-Pierre VANDEVILLE

La Boxe Thaï : Président M. Alain BRIQUET

Entraîneur Monsieur Fabrice LEFEBVRE



## Comité des Fêtes du Quartier d'Audencourt

Suite à la réunion du 10 mai 2010, un nouveau bureau a été constitué :

Président d'honneur : M. Jean-Pierre MAILLIARD

Présidente active : Mme Agnès BERANGER

Vice-Président 1 : M. Frédéric BRICOUT

Vice-Président 2 : M. Ismaël DECALION

Secrétaire : Mme Danièle MAILLIARD

Secrétaire adjointe 1 : Mme Bénédicte VERKEMPINCK

Secrétaire adjointe 2 : Mme Liliane RICHOMME

Trésorier : M. Fabrice CATTIAUX

Trésorier adjoint : M. Sébastien CATHELAIN



Dissolution du Club de rugby de Caudry CRA



## L'Aristocrat Camping-Car Club a fait escale dans notre belle cité

La Place des Mantilles a accueilli Mercredi 8 et Jeudi 9 Septembre dernier 29 camping-cars (soit 58 adhérents) du club Aristocrat Camping-Car Club. (photo 3)

Le club est né en 1984 suite à la mise en fabrication de séries de camping-cars par les Établissements Digue et Cie, à cette époque constructeurs de caravanes très connus sur l'hexagone. Le nom donné aux premiers véhicules camping-cars de la marque fut "Aristocrat", quelques modèles circulent encore. Progressivement l'appellation d'origine de l'association "Aristocrat-Club" est devenue "Aristocrat-Club International" et ensuite pour une dénomination plus en rapport avec l'activité réelle, le club devient Aristocrat Camping-Car Club et adhère depuis 2009 à la puissante association de camping-cars, La FFACCC, Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-cars, qui accompagne depuis bientôt 30 ans ce formidable moyen de voyager qu'est le camping-car. Monsieur René Petit, membre « très » actif de ce club a, pour concrétiser l'adhésion récente à la FFACCC, organisé un circuit de découverte de la région Nord Pas de Calais qui partait de Clairmarais (proche de St Omer) le Lundi 30 Août pour aboutir à Glageon le Vendredi 10 Septembre.

Monsieur Petit a pris contact avec le correspondant régional de la revue « Le Monde du Camping-Car », Pierre Bazin pour qu'il organise une étape à Caudry (Photo 1). Ce que Monsieur Guy Bricout accepta très volontiers, conscient de la retombée bienfaitrice pour Caudry qu'apporteraient ces hôtes venus des quatre coins de la France! (Photo 2).

Monsieur le Maire a reçu ces « aventuriers » dans une ambiance très chaleureuse. Lors de cette cérémonie il a remis un cadeau à Monsieur Petit et à Monsieur Michel Georget Président du club (Photo 4). Ce dernier manifesta en son nom et au nom des adhérents sa très grande satisfaction d'avoir découvert notre cité.

Auparavant ils avaient pu apprécier lors d'une visite guidée du musée de la dentelle les résultats artistiques réalisés dans cette noble « étoffe ».

Après le musée ils ont découvert la basilique puis ils ont pris un peu de « liberté » pour faire des emplettes dans le quartier. Toute cette colonne impressionnante s'ébranla à nouveau le lendemain vers Maroilles.



# Vie Sportive

## Bilan du Club Pongiste Caudrésien

qui vient d'accéder en pré-nationale pour la 1<sup>ère</sup> fois de son histoire



Nous pouvons nous satisfaire de ce bilan par équipes qui démontre la progression sportive du CP Caudry. Non seulement les équipes montent d'échelons, mais elles réussissent à s'y maintenir. Et quand elle descendent, c'est pour remonter illico au niveau d'où elles viennent !



M. FONTAINE, président du Club

Ce constat est témoin de la bonne ambiance régnant dans les différentes équipes du club, qui pour la plupart sont un mélange de différentes générations, ce qui permet de pouvoir allier fougue de la jeunesse, expérience et sagesse. Et le résultat est plus qu'encourageant.

**Cerise sur le gâteau, cette saison le CP Caudry a connu 3 joueurs de l'équipe première qui ont réussi à porter nos couleurs au niveau national du Critérium Fédéral.**

Dans leur ordre d'apparitions, Damien BRULANT, Benjamin HUCLIEZ et Jérémy FOSTIER, ont tous les 3 réussi un brillant parcours dans cette compétition, Benjamin réussissant à atteindre la finale du dernier tour, Damien la 5<sup>ème</sup> place du second tour et Jérémy la 8<sup>ème</sup> place du dernier tour.

Félicitations à ces 3 joueurs qui ont réussi une première historique pour le club ... qui en appellera une seconde !!!

**Une seconde car l'an prochain le CP Caudry aura pour la première fois de son existence, une équipe au niveau Pré-nationale après une saison entière sans connaître la défaite.**

A une marche de la nationale 3 et de nos voisins provillois, nous espérons réussir à nous maintenir durant la première phase, afin de pouvoir jouer le coup à fond lors de la seconde partie du championnat et profiter des 3 sésames pour la N3 qui y seront attribués.

**Bravo à toute l'équipe première, à Vincent PRUVOT le joker de luxe, mais aussi à tous les supporters (et supportrices) qui ont oeuvré pour obtenir ce résultat.**

Une autre satisfaction de cette saison, la formation de nos jeunes qui de plus en plus viennent frapper à la porte du club, ce qui n'est pas pour déplaire aux entraîneurs et aux membres du bureau, car c'était le petit bémol que nous soulignions l'an passé au même moment.

Plus d'une vingtaine de jeunes fréquentent notre salle les mardis, mercredis et samedis. D'ailleurs cette saison, nous avons dû inscrire une équipe Benjamins/Poussins pour répondre à la demande de compétitions de nos jeunes pousses. Comme nous avons pu le constater auparavant, les résultats pour une première saison sont plus qu'encourageants !!!

À noter que l'an prochain, les entraînements jeunes et seniors seront remaniés. Damien BRULANT s'occupera du groupe « compétitions-seniors » le mardi soir et les jeunes seront encadrés le mardi soir et le mercredi par Jérémy FOSTIER, les jeunes-compétitions par Benjamin HUCLIEZ le mercredi après-midi. Et le samedi, Christophe COLRAS encadrera le groupe jeunes initiations.

Remercions la municipalité qui a accepté de nous restaurer le sol, suite à de nombreuses remarques de nos « visiteurs ». La ville nous appuie dans notre projet de club, et sans elle nous ne pourrions espérer de tels résultats, encore un grand merci à Monsieur le maire et à son conseil municipal.

### BILAN SPORTIF SAISON 2009/2010 :

#### Championnats par équipes :



#### Première phase :

- R1 : 3<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- R3 : 2<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D1 : 6<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D1 : 2<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D1 : 1<sup>ère</sup>, accède en régionale 4
- D2 : 5<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D2 : 8<sup>ème</sup>, descente en division 3
- D3 : 3<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- Equipe cadets : 7<sup>ème</sup>, descente en division 2

#### Objectifs deuxième phase :

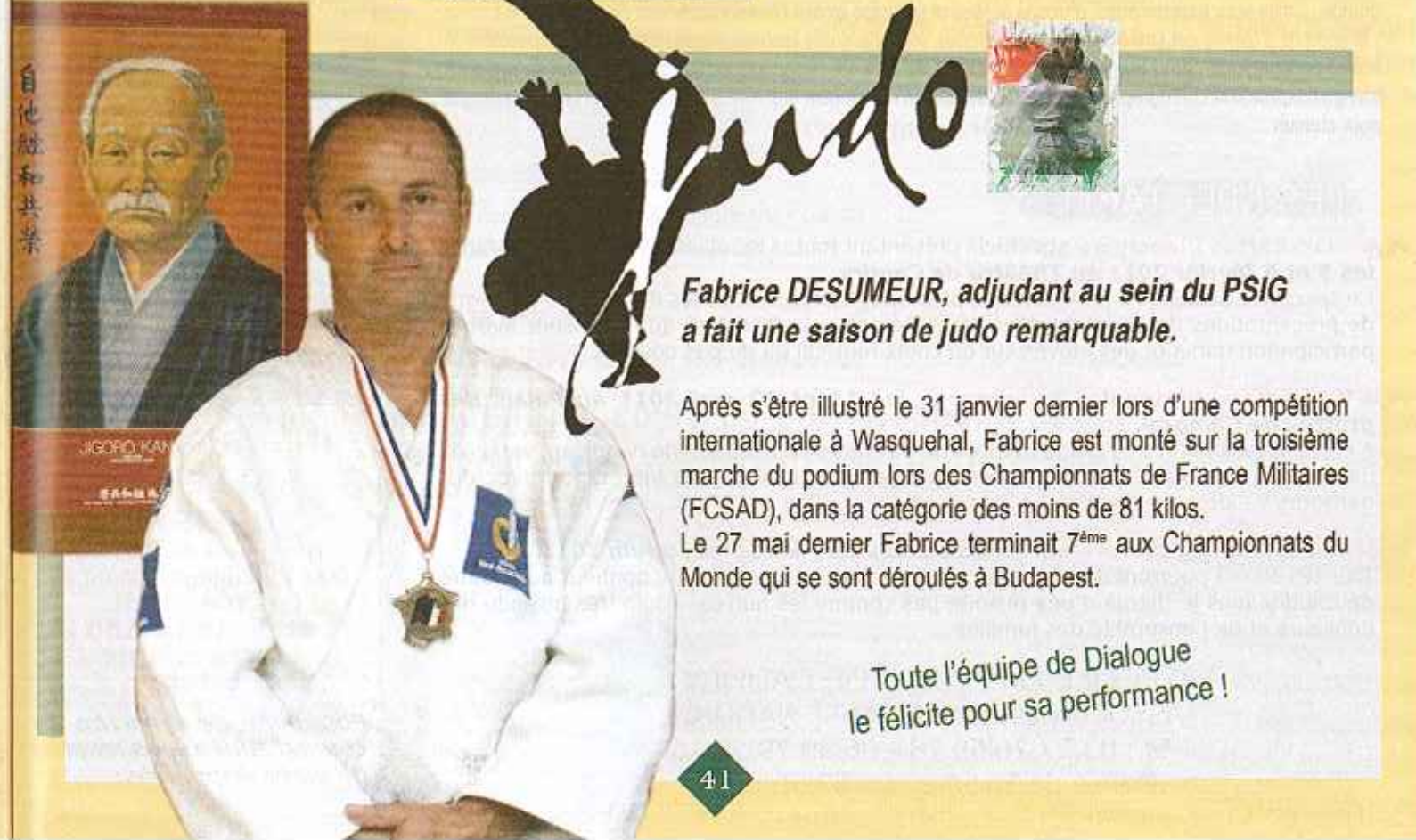
- R1 : 1<sup>ère</sup>, accède en pré-nationale
- R3 : 6<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- R4 : 3<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D1 : 2<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D1 : 2<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D2 : 6<sup>ème</sup>, maintien dans la division
- D3 : 1<sup>ère</sup>, accède en division 2
- Equipe cadets : 4<sup>ème</sup>, maintien en division 2, milieu de tableau
- Equipe benjamin/minime : 5<sup>ème</sup>, maintien dans la division, milieu de tableau

L'équipe 8 n'a pas été reconduite, faute de place pour accueillir dans la salle Secrétin. De plus cela nous laissera une marge pour combler les absences de joueurs  
Une équipe benjamin/minime a été créée.

#### Les horaires d'ouvertures de la salle Secrétin sont les suivantes :

- Lundi 18h/20h pour les loisirs
- Mardi 18h/19h pour les jeunes et 19h/20h30 pour les seniors
- Mercredi 13h30/17h pour les jeunes
- Judi 18h/21h pour les seniors
- Vendredi 18h/20h pour les loisirs
- Samedi 14h/17h pour les jeunes
- Compétitions les samedis à partir de 15h et le dimanche matin.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année, nous avons 2 écoles : Janssoone et Saint Michel qui assisteront aux entraînements hebdomadaires accompagnées de leurs professeurs.



**Fabrice DESUMEUR, adjudant au sein du PSIG a fait une saison de judo remarquable.**

Après s'être illustré le 31 janvier dernier lors d'une compétition internationale à Wasquehal, Fabrice est monté sur la troisième marche du podium lors des Championnats de France Militaires (FCSAD), dans la catégorie des moins de 81 kilos. Le 27 mai dernier Fabrice terminait 7<sup>ème</sup> aux Championnats du Monde qui se sont déroulés à Budapest.

Toute l'équipe de Dialogue le félicite pour sa performance !

# Vie Sportive

## ECOLE DE DANSE DE CAUDRY Cécile Avio-Nalezniak

**CLASSIQUE - JAZZ - HIP HOP**  
**Danses de société TANGO - ROCK'N ROLL**  
**CHA CHA CHA - BOLERO VALSES - PASO DOBLE**  
**MADISON - SALSA BOSTON etc...**

**ENFANTS à partir de 3 ans, ADOS ET ADULTES, TOUS NIVEAUX.**  
**Cours de danse pour les personnes en situation de handicap.**

Voilà 40 ans que Cécile AVIO - NALEZNIAK est au service de la Danse. Elle a commencé la danse à l'âge de 4 ans à Caudry... puis a obtenu son prix au Conservatoire de danse Classique de Lille - Diplômée des études au Centre International de danse Rosella HIGHTOWER de Cannes, elle est danseuse Classique et Jazz à Cannes, et se forme à Paris et à New York.

Durant toutes ces années de danse, elle aura étudié différentes techniques (Classique : R.Hightower-A.Castagner-J.Feran-C. Winzer- Jazz (France) : B.Taylor-M.Hurley-B.Vandelli-M. Mattox B.Agati-(New York) : J.Meir (Ecole Alvin Ailey)-F.Hatchett-C.Marta - Contemporain (Technique Graham : M.Verdier-Technique Horton : Ecole de Alvin Ailey), danse espagnole, cabaret, afro-brésilienne, indienne, claquettes, new style. Elle a également pris des cours de chant lyrique au Conservatoire de Cannes.

En 2003-2004, elle est assistante de Monique LOUDIERES (danseuse étoile de l'Opéra de Paris) à l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes R.Hightower - Professeur de Danse-Directrice - Fondatrice de HAN-DIDANSE NATIONAL(1994)-Formatrice de formateur - Membre du Comité International pour la danse auprès de l'UNESCO-Intervenante Conservatoires de régions de France (sensibilisation Handidanse). Jury pour différents concours de Danse - Chorégraphe du Jeune Ballet de Caudry et de la Compagnie Nationale Handidanse.

Depuis 6 ans d'existence, l'Ecole de danse de Caudry dirigée par Cécile AVIO-NALEZNIAK, offre aux Caudrésiens et Caudrésiennes de plus en plus d'activités artistiques. Grâce à ses Professeurs D.E, Assistants Chorégraphiques et bénévoles, l'Ecole propose des cours de grande qualité pour tous les âges, garçons et filles et participe ainsi à l'épanouissement du corps par la Danse : le nombre d'élèves est limité dans chaque classe, les différentes techniques de danse sont respectées, le travail pédagogique prend en compte la croissance de l'enfant, l'épanouissement de l'élève qui se réalise à travers l'expression chorégraphique, et il y a vérification des acquis aux niveaux technique et chorégraphique pour chacun.

### LES SPECTACLES

« **Les Cartes Blanches** » spectacle présentant toutes les classes de l'Ecole de Danse **les 5 et 6 février 2011 au Théâtre de Caudry.**

Ce spectacle de danse a pour objet de présenter toutes les classes de l'Ecole sous forme de présentations de chorégraphies élaborées sous la Direction du Professeur avec la participation mineure des élèves sur un choix musical ou de pas codifiés...

« **Rencontres Nationales Handidanse les 11 et 12 mai 2011 au Palais des grottes de Cambrai.**

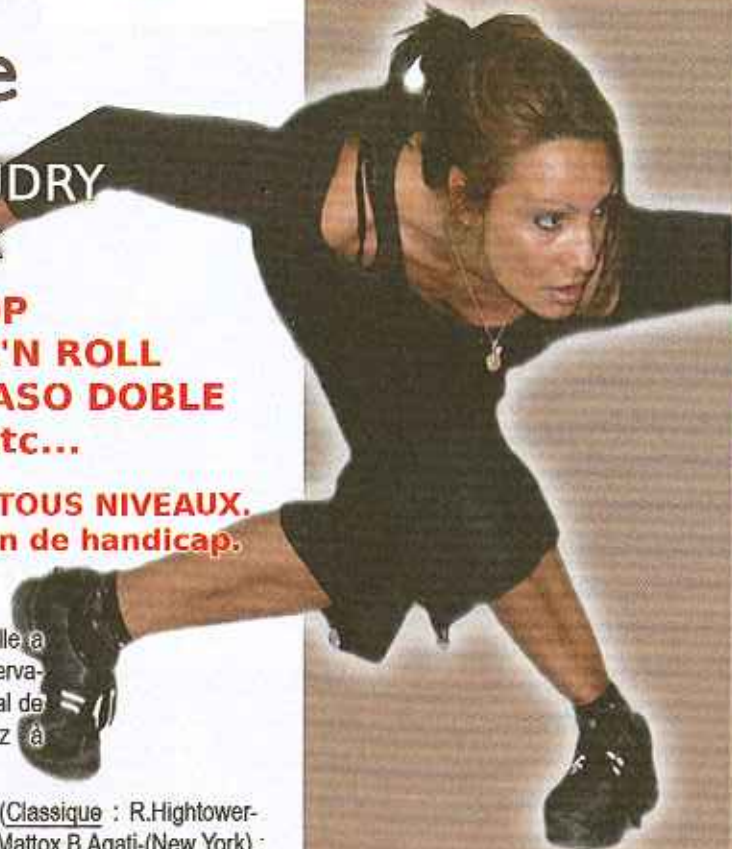
A cette occasion, un très grand nombre de danseurs en situation de handicap, venus de différentes régions de France pourront s'exprimer sur scène en intégration avec des danseurs valides.

« **Grand Gala à thème** » au Théâtre de Caudry **les 18 et 19 juin 2011.**

Tous les élèves pourront danser, s'exprimer et vivre un moment de bonheur au Théâtre de Caudry sous le thème d'une histoire pas comme les autres... Gala très attendu des danseurs et de l'ensemble des familles...

ECOLE DE DANSE DE CAUDRY  
ASSOCIATION HANDIDANSE NATIONAL  
☎ : 03.27.76.59.78 - 06.89.79.30.76  
Danse de Société : 06.62.50.36.90

E-mail : handidanse.avio@wanadoo.fr - Site : http://www.Handidansernational.com - puis cliquer sur « Ecole de danse »



### NOUVEAUTÉ !!! DANSE DE SOCIÉTÉ

La Danse de Société est accessible à tous ; c'est une activité culturelle divertissante, attrayante. Pratiquée individuellement (Madison) en couple ou en groupe, cette discipline favorise la convivialité, le relationnel, le lien social pour tous les âges ( 8 à 95 ans). Enfin, avec votre Professeur de danse de société diplômé Michel Nalezniak, vous allez découvrir une nouvelle méthode de danse pour apprendre à danser rapidement la danse de bal. Alors venez nombreux, nombreuses essayer gratuitement cette nouvelle discipline au sein de l'Association et partager tous ensemble ce moment de plaisir et professionnel par la danse sous les rythmes du rock'n roll, tango, cha cha cha, valse, boston, boléro, salsa etc... Essayez et vous serez convaincus !

### INSCRIPTIONS SALLE DES TULLISTES

rue Alfred de Musset  
face au collège J. Monnet  
**Les mercredis  
et de 16h à 18h  
en septembre  
et octobre.**

**Possibilité de s'inscrire en  
cours d'année sous réserve  
de place disponible.**

# Tennis Club Caudrésien

Le tournoi officiel FFT se déroulera  
**du 02 au 21 octobre 2010.**  
Tournoi ouvert aux licenciés FFT  
4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> série (N.C. à 15/1)  
Seniors hommes et dames  
Simples - doubles - mixtes  
+ de 35 ans hommes

Renseignements : Stade Louis-Sandras - 235 rue Barbusse - 59540 Caudry  
Tél. : 03.27.85.38.39 - Site : tennisclubcaudresien.fr



## Mawashi Karaté Club LE KARATÉ SE PORTE BIEN

🏆 Avec le doublement de sa section  
enfants le jeudi à 18h

La section enfants pleine d'avenir



🏆 Avec le succès d'Alban DOBREMETS, 2<sup>ème</sup> dan de la Coupe de France  
Seniors Combiné et sa réussite au diplôme d'instructeur fédéral.

**Entraînement les lundis et jeudis à 20H pour les adultes  
et mercredis à 18H pour les enfants - Salle des Tullistes**

Renseignements pendant les cours ou par téléphone au 03 27 74 94 14  
et sur le site [www.karate-mkc.fr.tc](http://www.karate-mkc.fr.tc)



Coupe de Caudry - un événement tous les ans en janvier au Palais des Sports

# Vie Associative



L'association Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui recherche pour une prochaine exposition, le prêt de photos sur les Caudrésiens et Caudrésiennes photographiés devant leur devanture ou à l'intérieur de leur café ou estaminet.



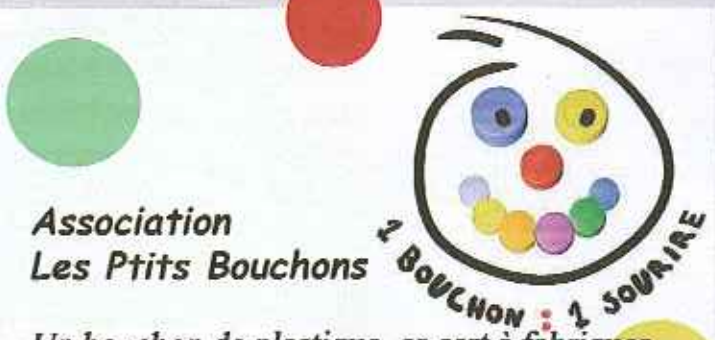
## Le Club « QUESTIONS POUR UN CHAMPION DE CAUDRY »

Réunion tous les mardis de 18 à 20 H.  
Maison des Associations  
Boulevard Jean Jaurès

VENEZ NOUS REJOINDRE!

## NOTRE PROCHAIN TOURNOI

aura lieu le  
**Dimanche 20 Mars 2011**  
à la Salle des Fêtes  
du pôle culturel  
Pour tout renseignement :  
0327850938



## Association Les Ptits Bouchons

Un bouchon de plastique, ça sert à fabriquer...  
des pièces pour fauteuils roulants, des plaques en plastique, du matériel électrique...

Après avoir été récoltés en Mairie et transportés au centre de tri de Cambrai par les membres bénévoles de l'Association, ils sont triés une première fois, puis une seconde fois de manière plus précise. Après ces étapes, l'association les charge dans un camion pour les emmener dans une usine où les bouchons sont alors transformés en confettis de plastique, puis rassemblés et fondus dans de l'eau à 180°. Enfin ils sont coulés dans un moule qui les transforme en palettes de plastique.

L'association vend aux usines les bouchons à la tonne (180 € la tonne). Avec l'argent récolté, elle achète du matériel ((fauteuil roulant (10 000 €), synthèse vocale (11 000 €)...) pour les personnes souffrant d'un handicap dans le Cambrésis ...

*Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie de Caudry. Ils seront utilisés à bon escient !  
Merci à tous les bénévoles!*



Peggy SZOPA

Soucieux de mieux satisfaire encore nos jeunes retraités de 60 ans et plus, l'ESPACE SCHWEITZER innove en matière d'animations et de sorties. Pour ce faire, nous avons besoin de vous afin de vous associer à nos différents projets. Afin d'en parler, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Prenez donc contact avec E. DELVIGNE qui se fera un plaisir, par la même occasion de vous faire visiter nos locaux.

**ESPACE SCHWEITZER**  
20 rue Jules Guesde - 59540 CAUDRY  
Tél : 03 27 85 28 93 / Fax : 03 27 85 17 93  
foyerdeseniorscaudry@wanadoo.fr

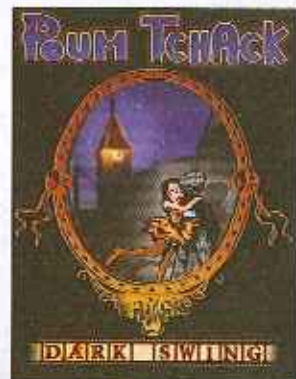
M  
I  
L  
L  
E  
N  
I  
U  
M

# UNE RENTRÉE TRÈS CINÉMA...

Vous avez été plus de 6000 durant les deux mois d'été à venir au Millénium ! Et la rentrée que nous vous préparons est des plus chargée. Il y en aura pour tous les âges et tous les goûts !

Tout d'abord, nous aurons le plaisir de vous proposer un ciné-concert :

« **Dark Swing** », le **samedi 16 octobre à 21h00**. Une séance ciné originale, puisque les musiciens du groupe « Poum Tchack » accompagnent en temps réel les images de ce programme de courts-métrages des années 1920. Une expérience des plus riches !



A l'occasion de la Semaine Bleue (du 18 au 24 octobre), en partenariat avec le Foyer Schweitzer de Caudry, nous vous invitons à découvrir le film « **La tête en friche** » de Jean Becker : **mardi 19 octobre à 14h30**. Cette séance bénéficiera de plus d'un tarif préférentiel de **4 euros pour tous !**

Fin octobre ce sera aussi notre traditionnelle « **Nuit de l'Angoisse** », que beaucoup d'adolescents et d'amateurs de film de genre attendent déjà : le **dimanche 31 octobre à partir de 20h00 !**

Pour les jeunes, octobre c'est aussi la reprise du dispositif « **Ados et Cinéma** », qui propose à tous mensuellement des films au **tarif unique de 4 euros**, suivis d'une animation en salle par un professionnel du cinéma. Rendez-vous donc un vendredi soir des mois d'octobre, novembre et décembre. Le thème : **les comédies musicales**. La programmation définitive et les dates suivront très prochainement.

## Quelques soirées débats en perspective :

➤ Début novembre, projection débat autour du film « **La Régate** » de Bernard Bellefroid. Cette soirée est organisée en partenariat avec le groupe Cinéma et Psychanalyse et se déroulera le **jeudi 4 novembre à 20h30**.

➤ Le **vendredi 12 novembre à 20h30**, à l'occasion de la toute première tournée cinématographique « Le Québec à l'affiche » (du 1er octobre au 14 décembre 2010), l'association France-Québec en partenariat avec Le Millénium de Caudry vous proposeront une séance inédite du film : « **Ce qu'il faut pour vivre** », de Benoît Pilon.

➤ Enfin, avançons-nous jusque décembre, période à laquelle le court-métrage est à l'honneur à Caudry depuis plus de 4 ans maintenant, avec le traditionnel programme « **Ciné-Soupe** » : le **jeudi 9 décembre à 20h30**. Cette séance est évidemment suivie d'une rencontre-débat avec un réalisateur, ainsi que d'un échange convivial autour d'un bol de soupe !

N'oubliez pas de consulter  
régulièrement le site  
du Millénium  
pour tout savoir sur  
nos manifestations :  
[www.le-millennium.fr.tc](http://www.le-millennium.fr.tc)



Rejoignez  
aussi  
le Millénium  
sur Facebook !



## La Bibliothèque

*Rue Victor Hugo, elle est là et vous ouvre les bras, c'est votre bibliothèque !*  
N'hésitez pas ! allez vous y blottir ! vous aurez bien du mal à en repartir. L'accueil y est chaleureux et l'offre importante et variée.

*Vous n'aimez pas lire mais appréciez les histoires ?*

Des « livres lus » peuvent vous être prêtés, confortablement installés, vous les apprécierez.

*La lecture fatigue vos yeux ?*

Des livres avec de gros caractères sont à votre disposition.

*Vous préférez la musique ?*

Des CD de genres musicaux très variés vous attendent.

**La bibliothèque, c'est aussi un lieu de vie et d'animations.**

Les enfants y sont accueillis dès 6 ans par Annie le mercredi à 15h30 pour « l'heure du conte ».

**Madame DOLACINSKI, la bibliothécaire vous propose également comme chaque année des animations et des expositions de très grande qualité.**

**Retenez dès à présent les moments forts suivants : le vendredi 22 octobre 2010 à 19h**

Remise des prix aux lauréats du concours d'écriture, organisé par La Caudriole et l'Office Municipal de la Culture.

**du 2 novembre au 27 novembre**

Exposition : « Les ouvriers du textile en 1900 »  
Exposition réalisée par les Archives Départementales du Nord.

**du 30 novembre 2010 au 8 janvier 2011**

Exposition de photographies, réalisée par Jean-Pierre TISSIER : « Dans le Vietnam, scènes de la vie quotidienne ». Exposition proposée par le Centre d'Exposition de la Photographie de Reportage de Caudry, présidé par Pascal AUVÉ.

**du 15 janvier au 5 février 2011**

Exposition de modélisme : trains, bateaux, avions, figurines... sur la période de la seconde guerre mondiale, proposée par les « Dragons du Cambrésis ».

**Le Pont des Arts**  
Près de chez vous, les artistes ouvrent leur atelier  
15, 16 et 17 octobre  
**Portes ouvertes '10**  
des ateliers d'artistes

La 13<sup>ème</sup> édition des Portes ouvertes des ateliers d'artistes, organisée par le Département du Nord, en association avec le Département du Pas-de-Calais et la Province de Flandre occidentale se déroulera les 15, 16 et 17 octobre 2010. Une occasion, pour de nombreux artistes de votre commune, de présenter à un large public leurs créations artistiques.

Caudry : ASSOCIATION PHOTO PASSION CAUDRY

Disciplines exercées : photographies

Avec la participation de :

Andrée AFCHAIN

Pascal AUVÉ

Michel BARSBY : Photographe d'art

<http://www.michelbarsby.com>

Bruno BLERIOT

Christophe DARRAS : Photographie argentique, numérique

et procédés alternatifs

Franck DELVILLE

Jacques GRASSART : Photo créative : retouche avec Photoshop

Suzanne GRASSART : Photo de nature

Corinne GRIERE

LIBERT

MER.B

Laurent VERHAEGHE

Pont des Arts - Place des Mantilles

Tél. : 09 79 64 45 97 - <http://cepr-caudry.france.com>

Temps fort : Montage audiovisuel dimanche après-midi

Vendredi : 14h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Dimanche : 14h00 - 19h00



## Jardin imaginaire

par Emmanuelle Dupont, brodeuse - sculpteur  
du 06 octobre 2010 au 22 janvier 2011

Le Musée Caudrésien des Dentelles et Broderies reçoit Emmanuelle Dupont pour une somptueuse exposition de ses sculptures et bijoux textiles haute-couture. Cette jeune brodeuse a été lauréate du prix Lilliane Bettencourt : « L'Intelligence de la main 2008 ».

L'univers de l'artiste prend source dans le monde végétal de l'hybridation. Un univers de trompe l'œil, où le vrai et le faux se mêlent, se confondent, s'interrogent.

Emmanuelle Dupont n'a pas pour habitude de travailler à partir de dessins préparatoires et c'est à partir d'échantillons de dentelle Leavers fabriquée à Caudry, associée à son talent de brodeuse, que l'artiste réalise pour l'exposition, des créations uniques de bijoux. Ces pièces, parfois mises progressivement en volume, donnent lieu à de véritables sculptures textiles pour, comme le souhaite l'artiste, « sortir la broderie du carcan de l'ornementation ».



Musée Caudrésien des Dentelles et Broderies  
Place des Mantilles - CAUDRY  
Tél. : 03.27.76.29.77. Fax : 03.27.76.62.01  
Mail : [musee-dentelle-caudry@wanadoo.fr](mailto:musee-dentelle-caudry@wanadoo.fr)  
Site : [www.museedentelle-caudry.fr](http://www.museedentelle-caudry.fr)

## Monique Le Calvez

Adolescente au cœur meurtri, Monique n'a que 16 ans quand elle a quitté Caudry, sa ville natale dans les années soixante-dix. Elle laisse derrière elle des années de brimades et d'humiliations pour accepter à Paris, un travail d'employée de maison.

Elle travaille beaucoup, et occupe son temps libre à chercher sa voie dans la lecture et la reprise de ses études en cours du soir. L'adolescente n'a qu'un seul objectif, celui de réussir sa vie familiale, intellectuelle et professionnelle, s'engager sur son propre chemin. Et pour cela, elle se lance dans un combat pour une réussite hors du commun.

Quelques années plus tard, elle assure avec éclat la direction d'une importante société de promotion immobilière. Pour se libérer de son passé, elle entreprend d'écrire le récit de sa vie.

Véritable témoignage d'une enfance bafouée, son premier roman autobiographique « La petite fille sur le palier » est publié en 2005.

En quittant Caudry, Monique s'est éloignée de sa famille mais aussi de sa première passion, la chanson. Alors, après l'écriture de son premier roman, enfin libérée d'un poids trop lourd à porter, elle passe le concours du conservatoire national et entreprend des études musicales pendant plusieurs années. Aujourd'hui elle écrit et compose ses chansons.

Sous le pseudonyme de Monica Vez, son répertoire s'inscrit dans la tradition française de la chanson réaliste avec ses balades touchantes. Influencée par des auteurs comme Barbara ou Lynda Lemay, elle a su néanmoins créer son propre style. Ses textes tantôt graves, tantôt légers, s'inspirent de la vie et de son quotidien, l'amour, l'amitié, la vieillesse, les illusions, les désillusions, l'enfance maltraitée aussi. Des sujets graves qu'elle aborde avec une grande sensibilité qu'il s'agisse de célébrer ou de dénoncer.

Elle chante avec une interprétation toute personnelle et le désir simplement de donner de l'émotion. Plusieurs de ses chansons, dont « Département 59 », « Je suis d'ici » et « Sylvie » sont dédiées à Caudry et passent sur les ondes de radio BLC.

Parallèlement à sa profession de promoteur, Monique s'impose comme une chanteuse authentique loin des modes et des faux semblants.

Elle avait 16 ans quand elle est partie avec juste un petit sac contenant quelques effets mais déjà un lourd passé familial à porter. Elle a prouvé que même si les bonnes fées ne se sont pas penchées sur son berceau, à force de volonté et de travail, tout est possible. Une réussite exemplaire, une magnifique leçon de vie et de courage d'une Caudrésienne qui n'a pas dit son dernier mot.

Plus d'infos sur Monica Vez : <http://www.myspace.com/monicavez>

La petite fille sur le palier, Monique Le Calvez, Graveurs de mémoire - Editions L'Harmattan



## les rendez-vous de l'Office Municipal de la Culture

### La saga des ateliers de l'OMC continue Marie-France ATOHOUN, l'amour du dessin !

Marie-France est née en 1948 à Cambrai. Tôt, elle aime dessiner et entre donc très jeune aux Beaux Arts de Cambrai. À 12 ans, elle y suit les cours du soir après la classe, jusqu'à 20 heures, 3 fois par semaine. Après la 3<sup>ème</sup>, Marie-France intègre les Beaux Arts à temps complet ce qui lui permet d'apprendre toutes les techniques : dessin, peinture, gravure, architecture, perspective, modelage, Histoire de l'Art, modèle vivant, décoration... Après cette solide formation, Marie-France entre à l'ENSAIT (École Nationale Supérieure Arts et Industrie Textile) de Roubaix dont elle ressortira 3 ans plus tard diplômée, dans la catégorie : Décorateur Ensemblier. Attirée par l'enseignement, Mme ATOHOUN débute à Roubaix dans le privé puis intègre rapidement l'enseignement public. Après avoir été admise au concours de titularisation, elle entre à l'ENNA à ((Anthony pour être ensuite affectée au lycée Jacquard de Caudry en 1983.

Marie-France ATOHOUN y poursuivra l'ensemble de sa carrière jusqu'à sa retraite en 2009.

Parallèlement à sa carrière professionnelle, Marie-France donne des cours de dessin dans divers endroits et plus particulièrement à l'OMC de Caudry, réservés aux adultes et aux adolescents à partir de 12 ans. Son atelier propose différentes techniques dont les bases du dessin, de la peinture, de la décoration.

D'autre part, Madame ATOHOUN participe à diverses manifestations : des concours d'affiches notamment... nous pouvons citer La Fête de la Musique et le dernier en date : le CARNAVAL pour lequel deux affiches réalisées par des membres de l'atelier OMC de Mme ATOHOUN furent sélectionnées et utilisées comme visuels officiels de la manifestation (illustrations 1 et 2).

Actuellement Marie-France travaille sur le projet d'un logo destiné au salon de l'habitat et des économies d'énergie. (illustration 3)



3 Il est évident que la culture à Caudry a encore de beaux jours devant elle !

### Les rendez-vous de l'OMC

Le numéro 32 de la CAUDRIOLE est disponible sur le site : [www.caudriole.mda-caudry.fr](http://www.caudriole.mda-caudry.fr) ainsi qu'aux endroits habituels : Mairie, Office du Tourisme, Bibliothèque ainsi qu'à la Maison des Associations. Le Concours d'Écriture est terminé; la remise des Prix et la désignation des lauréats se feront le Jeudi 22 Octobre à 19 heures à la Bibliothèque Municipale, rue Victor Hugo. Nous comptons sur votre présence. Adresse courriel : [caudriole@mda-caudry.fr](mailto:caudriole@mda-caudry.fr),

## Pêle-Mêle



### Conditions générales d'intervention du service fourrière de la SDA

1. Horaire de prise en charge des animaux errant sur le territoire de la commune pendant les heures ouvrées.
  - de 8h à 12h et de 14h à 17h le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
  - de 8h à 12h le samedi

Numéro de téléphone accueil 03 27 78 62 56

2. Horaire de prise en charge des animaux errant sur le territoire de la commune en dehors des heures et des jours ouvrés. Les interventions seront prises en compte en dehors des horaires de prise en charge des animaux.
  - Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 12h à 14h et de 17h au lendemain 8h
  - Le week-end du samedi 12h au lundi matin 8h
  - Les jours fériés.

Conditions de prise en charge des animaux blessés, accidentés ou présentant un danger immédiat dont le propriétaire n'est pas connu ou joignable, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière et des jours ouvrés :

L'animal devra être localisé de façon précise et si possible immobilisé. L'intervention se fera en présence d'une autorité compétente (gendarme, policier, maire ou adjoint, garde municipal, pompier) qui sera habilité à signer de manière contradictoire le procès-verbal d'intervention précisant la qualité du signataire.



En aucun cas ce contrat ne comprend la prise en charge d'animaux chez les particuliers.

## RECENSEMENT MILITAIRE

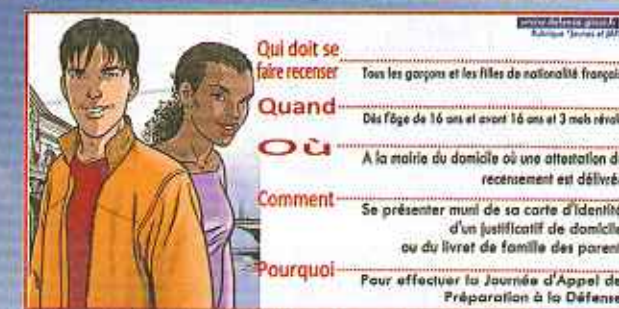
La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 a suspendu le Service National et instauré un parcours de citoyenneté et, ainsi, l'obligation de recensement pour tous les Français(es) de 16 ans auprès de la Mairie de leur domicile. L'attestation de recensement ainsi que le certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) sont obligatoires pour s'inscrire à différents examens : CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire.

Cette démarche permet également l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 1994 sont donc invités à se présenter en Mairie en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire de la 4<sup>ème</sup> période de l'année 2010. Pour ce faire, ils sont invités à se munir, en priorité, du livret de famille de leurs parents ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Jean-François SAUTIERE  
Administration Générale

## Vous fêtez vos 16 ans? Vous devez vous faire recenser!



Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé? Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation. Cette démarche est nécessaire, pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au BEP, au permis de conduire, aux concours de l'Éducation nationale...

Pour tous les autres renseignements, vous pouvez contacter votre mairie ou le Bureau du Service National de Valenciennes - Casse à Vincennes - 2, rue de Lille - 59500 VILLENEUVE-LEZ-VAL - Tél. : 03 27 18 44 00 - Fax : 03 27 18 44 11 - E-mail : [les.ville@service-national.gouv.fr](mailto:les.ville@service-national.gouv.fr)

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année, jusqu'au 31 décembre 2010 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés, au plus tard à cette même date. Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune. Les électeurs trouveront tout renseignement complémentaire en mairie.

Jean-François SAUTIERE  
Administration générale

# Pêl-e-Mêl-e



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Réseau de transport d'électricité

## Prudence !

- Quand vous modifiez la hauteur de votre nacelle ou votre élévateur. Quand vous circulez avec des engins de levage, circulez impérativement nacelle repliée.
- Quand vous installez et utilisez une échelle ou un échafaudage
- Quand vous déménagez à l'aide d'un monte-charge.
- Quand vous jardinez à l'aide d'outils télescopiques (échenilloir ou sécateur).
- En réalisant la peinture d'une façade, en nettoyant un toit ou une gouttière.
- Si vous taillez votre haie ou coupez un arbre.
- Si vous aménagez votre terrain, piscine, butte de terre...

## Conseils en cas d'accident

- Interdire l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m).
- Ne pas toucher aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrocuté.
- Ne pas toucher, aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- Alerter les pompiers (18) et la gendarmerie (17) et le SAMU (15).

Pour toute information complémentaire, contactez : [www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr) / [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

## Sous les lignes, prudence : restons à distance.

Conseils de sécurité à respecter lorsque vous faites des travaux ou du bricolage à proximité de lignes électriques. Des lignes aériennes et des câbles souterrains électriques peuvent passer à proximité de votre habitation. Vous connaissez le risque de contact avec une ligne électrique. Vous risquez aussi de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher. C'est pourquoi, les mesures de sécurité s'imposent quand vous travaillez ou bricolez à proximité de lignes électriques. Pour vous protéger, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter des mesures simples de prévention.

Lisez attentivement les quelques règles élémentaires à respecter pour éviter des risques inutiles.

**Vos moyens de prévention :** Examinez avec les opérateurs (ERDF, RTE,...) les principales mesures de prévention à prendre. Leurs coordonnées sont disponibles sur [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

Avant travaux, n'oubliez pas d'établir une **Demande de Renseignements (DR)**. Les démarches sont expliquées sur [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

N'effectuez pas de travaux ou ne bricolez pas seul sous les lignes. Faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.

Les distances minimales à respecter sont :  
-1,5 mètre pour un câble souterrain électrique.  
-5 mètres par défaut pour les lignes aériennes.

## LES POMPES FUNÈBRES CAUDRÉSIENNES

depuis 1924

Depuis 1924, la régie municipale des Pompes Funèbres aide les familles dans les démarches afférentes au décès (organisation des funérailles, transport de corps, inhumation, démarches administratives, contacts avec les différents intervenants : culte, marbrier, presse, cimetière, mairie...).

Les Pompes Funèbres CaudrésienNES agissent dans l'intérêt du Service Public en proposant aux familles le meilleur rapport prix, prestations.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00

Permanence d'astreinte 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

## LES POMPES FUNÈBRES CAUDRÉSIENNES

67, rue A. Briand - 59540 CAUDRY

Tél. : 03.27.85.03.32 - email : [bureau@pompes-funebres.caudry.fr](mailto:bureau@pompes-funebres.caudry.fr)



Patrice CATTENE

Éric DRON

Jean-Paul TABARY

Didier MOIGNON

Jérôme LEPRÊTRE

M. MOIGNON, Directeur et son équipe : M. CATTENE, M. DRON, M. LEPRÊTRE et M. TABARY, sont à votre écoute et à votre service.

## Association AJAR

une association en mouvement depuis 1975



## Service d'Aide aux Victimes



L'AJAR développe depuis «les années 90» deux services d'aide aux victimes au sein des arrondissements judiciaires de Valenciennes et de Cambrai. Ils sont fédérés dans le cadre de l'Institut National d'aide aux victimes et de médiations (INAVEM) et bénéficient d'une habilitation du Ministère de la Justice. L'aide aux victimes a pour objectif de venir gratuitement en aide à toute personne victime ou se disant victime. La prise en charge des situations de victimisation s'envisage à travers une approche globale de la personne qui se décline sur les versants de l'information juridique, du soutien psychologique et social. Les services d'aide aux victimes s'appuient sur un partenariat diversifié qui concerne les sphères judiciaires (police, gendarmerie, Parquet, Avocats...), sociales et médico-psychologiques. Depuis 2002, l'antenne de Valenciennes développe un dispositif d'aide aux victimes en urgence (SAVU). Le SAVU est ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 24h. Il se déplace auprès des victimes uniquement sur appel des forces de l'ordre, du Parquet, de l'hôpital et de services sociaux partenaires...

Au fil des évolutions judiciaires, l'aide aux victimes connaît une diversification de ses missions de manière à intervenir à tous les stades de la procédure en amont comme en aval d'une victimisation.

## Horaires

Ouvert du lundi au vendredi de 9H à 17H  
Service d'urgence tous les jours de 9H-minuit et le dimanche de 14H-minuit.

1, rue de Védrières - BP 20374 - 59307 Valenciennes Cedex  
Tél. : 03 27 20 26 26 - Fax : 03 27 20 26 23

11 401 victimes prises en charge par an dont une moyenne de 3 800 en urgence, plus de 1 250 victimes de violences conjugales par an.

## Association AJAR

### Association pour la Justice, l'Accueil et la Réinsertion

Service d'aide aux victimes en urgence - SAVU - Hébergement 18-30 ans - Accueil de jour - Écoute - Insertion par le travail - RSA - Accompagnement social - DDASS - Ministère de la Justice - UE - Orientation - Chantiers école - Apprentissage - Création du lien social - Délégué du Procureur - Prévention de la récidive - Accompagnement éducatif - Rappel à la loi - Médiation pénale - Contrôle judiciaire socio éducatif - Enquête sociale rapide - Information juridique - Soutien psychologique - cellule psychologique d'urgence - Travail en partenariat avec les Forces de l'Ordre - CPAM - Lutte contre l'exclusion - Domiciliation - CMU.

L'ajar, une association en mouvement depuis 1975

**116000** enfants disparus

Numéro national d'urgence des enfants disparus : le 116000.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site : [www.116000enfantsdisparus.fr](http://www.116000enfantsdisparus.fr) ou sur le site service public.



Lors du don du sang du mardi 27 juillet dernier, l'Etablissement Français du Sang a pu accueillir au sein de notre commune, 172 volontaires et 243 autres lors du don du mardi 10 août.

Grâce à votre précieux concours, l'EFS a pu satisfaire les demandes importantes de produits sanguins qui lui ont été adressées pendant cette période.

# Naissances

Puisse la présence  
de ce petit ange  
transformer votre  
existence  
et marquer  
le début  
d'une belle  
histoire...



- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 26/04/2010 Noel LAYGNEZ              | 28/06/2010 Lilou OBLIN             |
| 28/04/2010 Manéa DAZIN               | 28/06/2010 Nicolas ROSIER          |
| 28/04/2010 Amélie DROCOURT           | 01/07/2010 Mathys LAMOUR           |
| 29/04/2010 Lucie LECAVELIER          | 01/07/2010 Calista MOREL           |
| 29/04/2010 Noémie LEONARD            | 01/07/2010 Candice MOREL           |
| 30/04/2010 Lana LOIGNON              | 03/07/2010 Zahra SI MOUSSA         |
| 02/05/2010 Henri BOISSON             | 04/07/2010 Alexi DESSINGES         |
| 02/05/2010 Noé LEPREUX               | 04/07/2010 Eléna MÉRESSE           |
| 04/05/2010 Jean BARRIERE             | 07/07/2010 Thibaut DENHEZ          |
| 06/05/2010 Loan DOVERGNE             | 08/07/2010 Hugo LEBLANC            |
| 08/05/2010 Maxence PROUVEUR          | 09/07/2010 Lorelei HERBIN          |
| 09/05/2010 Noémie CLAISSE            | 10/07/2010 Noah DESFORGES - GUINET |
| 10/05/2010 Alexis DAUCHET            | 12/07/2010 Lola BONIFACE           |
| 11/05/2010 Clémence MARÉCHALLE       | 15/07/2010 Noé BURY                |
| 12/05/2010 Morgane DARRAS - BIERNAT  | 15/07/2010 Nathan WOUTERST         |
| 13/05/2010 Ophélie GREMONPREZ        | 17/07/2010 Marie HISBERGUE         |
| 18/05/2010 Lucas DOYEN               | 18/07/2010 Gladys GOSSET           |
| 19/05/2010 Cassiane PLET             | 21/07/2010 Noé HERBERT             |
| 19/05/2010 Lucas POULAIN             | 22/07/2010 Claryss GUILBERT        |
| 20/05/2010 Tom MARECHAL              | 27/07/2010 Juliette BAZIN          |
| 21/05/2010 Mathis BODA               | 28/07/2010 Kélya BRACQ             |
| 24/05/2010 Talina FERNANDEZ - CORTES | 29/07/2010 Axelle DELATTRE         |
| 28/05/2010 Adeline FANKOUA SANDJO    | 30/07/2010 Edwin BUTEZ - BOUTIBA   |
| 30/05/2010 Nathan DOMONT             | 01/08/2010 Cassie SCHINTU          |
| 31/05/2010 Chloé LAMAND              | 07/08/2010 Jade HUTIN              |
| 03/06/2010 Diego MONFROY             | 07/08/2010 Gabriel MIEKISZ         |
| 04/06/2010 Eléa LABADIE              | 10/08/2010 Pierre HORBANT          |
| 05/06/2010 Melvin BELLEGARDE         | 12/08/2010 Léolia DIDYCYZ          |
| 05/06/2010 Lilou HILLION             | 12/08/2010 Corentin DOSIÈRE        |
| 10/06/2010 Lucas HAUET               | 15/08/2010 Filipine BOURSIER       |
| 16/06/2010 Enzo CHARLET NIMAL        | 15/08/2010 Lilou MERCIER           |
| 17/06/2010 Périne DUMONT             | 18/08/2010 Ambre WILLAME - DUPONT  |
| 18/06/2010 Zoé GRASSART              | 19/08/2010 Cassandra ANTONY        |
| 20/06/2010 Clara HAUTECOEUR          | 22/08/2010 Tiffaine MARQUIS        |
| 20/06/2010 Jessica LERNON            | 23/08/2010 Cyprien DANJOU          |
| 22/06/2010 Léa LUTICK                | 26/08/2010 Nathan MOITY            |
| 23/06/2010 Yihan DAVAIN - LEVEQUE    | 29/08/2010 Kélyah DUCORNET         |
| 25/06/2010 Castel LENGREND           | 29/08/2010 Mathias BARUZIER        |
| 26/06/2010 Louis DOREMUS             | 27/08/2010 Abygaël NÉCENDRE        |
| 27/06/2010 Eléna KOLASA              | 31/08/2010 Laïla POULAIN           |
| 27/06/2010 Lucas OLIVEIRA            | 04/09/2010 Lilia DUMONT            |

- 25/05/2010 Frédéric DELEPIERRE - Sandrine COUVILLERS  
 22/05/2010 François POTTIER - Berengère DENISSEL  
 29/05/2010 Roger FLEURY - Marie-José DIÉVAL  
 12/06/2010 Yaya CAMARA - Hélène VERHAEGHE  
 03/07/2010 Jérémy ROUSSEAU - Nathalie SELON  
 24/07/2010 Arnaud HENRY - Cathy HECQ  
 24/07/2010 Eddy LACOMBLE - Élodie COTTÉREAU  
 31/07/2010 Gilles SYMPHORIEN - Sophie TRIOUX  
 07/08/2010 Renaud ILEBLANC - Amandine VAREILLES  
 07/08/2010 Benjamin EDME - Séverine DECOMBLE  
 21/08/2010 Grégory LERCHE - Jennifer ZÉLASKO  
 21/08/2010 Loïc VERSHELLE - Séverine LANOYE  
 21/08/2010 Jonathan WATREMEZ - Stéphanie LANOY  
 28/08/2010 Arnaud ARPIN - Estelle GOTRAND  
 28/08/2010 Didier MASCREZ - Géraldine DUPLOUY  
 28/08/2010 Jérôme DELEVACQUE - Dalila MAILLARD  
 04/09/2010 Nicolas LEROUGE - Lucie LABADIE  
 04/09/2010 Sébastien LESSCHAEVE - Angélique SERRAULT

# Mariages

"Ton Amour est dans ma vie  
comme un roseau  
dans les bras du vent"

# Décès

- 05/05/2010 Jacques LEFRANCOIS, 75 ans  
 07/05/2010 Madeleine MICHEL, 80 ans  
 22/05/2010 Marie LESNE, 86 ans  
 24/05/2010 Julienne FONTAINE, 94 ans  
 25/05/2010 Jean-Claude BRUYÈRE, 67 ans  
 29/05/2010 Nathalie BRUZET, 42 ans  
 29/05/2010 Angélique GUILLEMONT, 96 ans  
 03/06/2010 Fernand WAXIN, 85 ans  
 05/06/2010 Hélène BLAS, 89 ans  
 28/06/2010 Raymond HAVRET, 63 ans  
 02/07/2010 Gisèle VALET, 87 ans  
 04/07/2010 Marcelle BOULANGER, 82 ans  
 04/07/2010 Zénon LEDUC, 77 ans  
 12/07/2010 Éric VÉRIN, 48 ans  
 14/07/2010 Jacques LEMAIRE, 47 ans  
 16/07/2010 Christian LEFEBVRE, 48 ans  
 22/07/2010 Denise CANONNE, 96 ans  
 03/08/2010 Gabrielle DELETREZ, 92 ans  
 29/04/2010 Désirée BONIFACE, 85 ans  
 30/04/2010 Florence PLUCHARD, 90 ans  
 02/05/2010 Yvette DRUEZ, 65 ans  
 05/05/2010 Josette DENHEZ, 70 ans  
 05/05/2010 Colette BOUELLE, 74 ans  
 05/05/2010 Joseph LUKASIK, 72 ans  
 07/05/2010 Raymond LANGAME, 70 ans  
 09/05/2010 Maria BULYK, 92 ans  
 10/05/2010 Anita ZULIANI, 74 ans  
 11/05/2010 Mohand ZATOUT, 90 ans  
 13/05/2010 Renée BLAIRON, 78 ans  
 22/05/2010 Marie DELIGNE, 81 ans  
 25/05/2010 Roger BOITTE, 79 ans  
 25/05/2010 Réjane BRICOUT, 90 ans  
 27/05/2010 Thérèse TASSOU, 82 ans  
 28/05/2010 Christian BONIFACE, 45 ans  
 31/05/2010 Irène LEMAIRE, 74 ans  
 31/05/2010 Dominique HERLEM, 60 ans  
 05/06/2010 Victor WACHEUX, 85 ans  
 07/06/2010 Gaston POTY, 79 ans  
 07/06/2010 Hélène JAKUBIAK, 75 ans  
 09/06/2010 Yvonne LEVAN, 89 ans  
 19/06/2010 Gisèle BRABANT, 77 ans  
 23/06/2010 Conchita SANCHEZ-GOMEZ, 59 ans  
 03/07/2010 Serge LIBRE, 59 ans  
 04/07/2010 Josette LECLERCQ, 70 ans  
 08/07/2010 Valérie BRAT, 67 ans  
 13/07/2010 Albert BROQUART, 84 ans  
 18/07/2010 Jeanne DENHE, 90 ans  
 20/07/2010 Nicole GALLOIS, 64 ans  
 20/07/2010 Jean-Pierre BUIRETTE, 66 ans  
 23/07/2010 Georges JONES, 62 ans  
 26/07/2010 Simone WANECQUE, 90 ans  
 27/07/2010 Berthe THELLIEZ, 97 ans  
 08/08/2010 Gilles HUROT, 55 ans  
 12/08/2010 Josiane HÉGO, 76 ans  
 12/08/2010 Jeannine DAVAIN, 80 ans  
 23/08/2010 Janine DOISE, 83 ans  
 27/08/2010 Adèle FONTAINE, 83 ans

# Hommage Albert BROQUART, un homme de conviction



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès le 13 juillet 2010, à l'âge de 85 ans de Monsieur Albert BROQUART, ancien Conseiller Municipal et Adjoint au Maire.

Né le 16 août 1925 à Wasquchal, Albert épouse Julienne Seys. De cette union naîtront 3 enfants : un fils Claude et deux filles : Murielle et Véronique qui leur donneront six petits-enfants (dont un décédé).

Engagé durant la seconde guerre mondiale, il aimait rappeler qu'il avait servi dans un régiment anglais...

Engagé très tôt dans la vie syndicale et politique, il sera très longtemps Conseiller prud'hommal, président de la section industrie et même président général. Il était d'ailleurs encore Conseiller Prud'hommal honoraire.

Très sportif, il a d'abord pratiqué la gymnastique dans un club de Mouvaux avant de devenir un spécialiste de la course à pied de fond. Il a même participé au marathon de la Fête de l'Humanité.

Originaire d'une région traditionnellement tournée vers le textile, c'est dans ce domaine qu'il fait carrière très jeune. En 1955, il arrive à Caudry pour travailler au sein des Ets J. et P. BEAUVILLAIN et il ne quittera plus la commune.

Membre du Parti Communiste Français en 1976, il est élu Conseiller Municipal en 1977 (mandat d'Henri LEFEBVRE), réélu en 1983 puis en 1989 il assumera la charge d'Adjoint aux Sports de 1983 à 1995 (sous les mandats de Paul MOREAU puis de Jacques WARIN) et se dévouera sans compter pour toutes les associations sportives caudrésicennes.

Albert disait avoir célébré plus de 300 mariages et était le spécialiste du Baptême Républicain.

Outre plusieurs médailles du travail, il avait reçu la médaille Jeunesse et Sports, la médaille d'honneur du Conseiller Prud'hommal et la médaille d'or de la Ville de Caudry dont il était si fier.



Lors des obsèques d'Albert BROQUART, l'hommage unanime de toute la Municipalité et de l'ensemble du personnel de Maire

Votre habitat  
perd-il  
de l'énergie ?



29 - 30 et 31 octobre 2010

9h-19h pôle culturel

entrée gratuite

# SALON de l'HABITAT & des ÉCONOMIES d'ÉNERGIE

50 A Logement  
économique

51 à 90 B

91 à 150 C

151 à 230 D

231 à 330 E

331 à 450 F

450 G Logement  
énergivore



L'énergie la moins chère,  
c'est celle qu'on ne  
consomme pas!

CAUDRY



ANRU  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



TCC S.A.S.  
Analyses Multi Spectrales  
Ultraviolet - Visible - Infrarouge



Agence  
nationale  
de l'habitat